



**FORÊTS DOMANIALES DE LA MONTAGNE  
DE REIMS, FORÊT D'EXCEPTION®**

**CONTRAT DE PROJET 2014-2018**





# INDEX ALPHABETIQUE DES SIGLES

---

**ADEME** : Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie  
**AESN** : Agence de l'eau Seine-Normandie  
**ARCAD** : Agence régionale de la construction et de l'aménagement durable  
**CENCA** : Conservatoire des espaces naturels de Champagne-Ardenne  
**CDRP** : Comité départemental de randonnée pédestre  
**CDT** : Comité départemental de tourisme  
**CG51** : Conseil général de la Marne  
**CNERA** : Centre national d'études et de recherche appliquée  
**CNPN** : Conseil national de la protection de la nature  
**CR** : Conseil régional de Champagne-Ardenne  
**CRPF** : Centre régional de la propriété forestière  
**CRT** : Comité régional de tourisme  
**CTL** : Comités techniques locaux  
**DDT** : Direction départementale du territoire  
**DRAAF** : Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt  
**DRAC** : Direction régionale des affaires culturelles  
**DREAL** : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement  
**EEE** : Espèces exotiques envahissantes  
**EEDD** : Éducation à l'environnement et au développement durable  
**FD** : Forêt domaniale  
**FDC** : Fédération départementale de la chasse  
**FNC** : Fédération nationale des chasseurs  
**GIBCA** : Groupement intersyndical des bois de Champagne-Ardenne  
**GIC** : Groupement d'intérêt cynégétique  
**GRP** : Grande randonnée de pays  
**ICE** : Indices de changement écologique  
**IPA** : Indice ponctuel d'abondance (méthode d'inventaire de l'avifaune)  
**LPO** : Ligue pour la protection des oiseaux  
**LVMH** : Louis Vuitton Moët Hennessy  
**MHCS** : Moët Hennessy champagne services  
**OCESC** : Observatoire Champardennais des équilibres sylvo-cynégétiques  
**ONCFS** : Office national de la chasse et de la faune sauvage  
**ONEMA** : Office national de l'eau et des milieux aquatiques  
**ONF** : Office national des forêts  
**PAT** : Plan d'approvisionnement territorial  
**PDIPR** : Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée  
**PEFC** : Programme de reconnaissance des certifications forestières  
**PNR** : Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
**RBD** : Réserve biologique dirigée  
**RF** : Route forestière  
**RNEF** : Règlement national d'exploitation forestière  
**RNTSF** : Règlement national des travaux et services forestiers  
**SIG** : Système d'information géographique  
**SIGF** : Syndicats intercommunaux de gestion forestière  
**SNCF** : Société nationale des chemins de fer Français  
**TER** : Transport express régional  
**TVB** : Trame verte et bleue  
**UFPCA** : Union de la forêt privée de Champagne-Ardenne  
**UNAPAF** : Union nationale des associations des piégeurs agréés de France  
**USM** : Union des sylviculteurs de la Marne



# SOMMAIRE

---

Préambule .....	7
1. Rappel de la démarche Forêt d'Exception .....	9
2. Rappel des orientations stratégiques du projet .....	10
3. Cadre du contrat de projet 2014-2018 .....	11
4. Signatures .....	12
5. Liste des actions programmées .....	15

## ANNEXES

Annexe 1 : Tableau de synthèse des actions .....	21
Annexe 2 : Fiches actions détaillées .....	24
a. Axe 1 : Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace "forêt" .....	24
I Favoriser l'accès à la forêt par les moyens de transport les moins polluants .....	24
II Améliorer l'offre de parcours, de randonnée sportive et de sentiers plurithématiques .....	26
b. Axe 2 : Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels .....	31
III Donner de la visibilité aux forêts domaniales et à Forêt d'Exception® .....	31
IV Former et sensibiliser les professionnels de la forêt .....	34
V Sensibiliser le grand-public et les scolaires à la forêt et à ses richesses .....	37
c. Axe 3 : Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale .....	40
VI Améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes par des inventaires .....	40
d. Axe 4 : Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation .....	42
VII Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique et les pratiques de la chasse .....	48
VIII Mieux valoriser les produits bois et améliorer les dessertes afin de favoriser le développement d'une filière courte .....	52
e. Axe 5 : Créer une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société .....	57
IX Participer au développement d'actions culturelles et du tourisme en Montagne de Reims .....	57



# CONTRAT DE PROJET 2014-2018

Pour l'obtention du label Forêt d'Exception® en Montagne de Reims, forêts domaniales de Verzy, Hautvillers et Chêne à la Vierge

---

## Préambule

« Présenter la forêt de la Montagne de Reims à la candidature pour l'obtention du label Forêt d'Exception ? N'est-ce pas un peu présomptueux ? Car enfin, comparée aux autres forêts domaniales de France qu'a-t-elle donc d'exceptionnel ? »

Les amis en visite, s'ils viennent d'autres régions, sont à la fois étonnés et charmés devant les Faux de Verzy. Ils apprécient la promenade parmi de grands arbres, dans une belle forêt de chênes, bien entretenue et accueillante. Ils nous écoutent avec intérêt évoquer l'ancienneté de ces forêts des abbayes et le rôle des moines dans la propagation des hêtres tortillards ou dans la champagnisation. Ils s'étonnent des aménagements défensifs construits en 1914 au Mont Sinaï ou encore du pèlerinage annuel jusqu'au Chêne à la Vierge, béni solennellement en 1880.

Au-delà de ses attraits sylvicoles, botaniques ou historiques, la forêt du massif de la Montagne de Reims fait exception dans l'environnement des habitants de cette partie orientale du Bassin parisien. Dans ce paysage de plaines, elle est en position haute et domine le plateau de la Montagne de Reims. Là où l'empreinte humaine est très lisible, qu'il s'agisse des grandes cultures céréalières, de la viticulture champenoise ou des villes portes de Reims, Épernay et Châlons-en-Champagne, la forêt fait exception car elle évoque la Nature et représente un espace qui semble peu transformé par l'Homme.

Elle accueille ainsi, depuis longtemps, les citadins venus « prendre l'air », se promener dans la Nature, herboriser ou chasser. Ceux-ci croisaient auparavant les bûcherons, charbonniers, carriers et briquetiers. Ils croisent désormais en forêt les nouveaux habitants des villages transformés par la périurbanisation.

Il y a près de quarante ans, la création du Parc naturel régional de la Montagne de Reims s'est inscrite dans la même logique de préserver un environnement rural et forestier original, sinon exceptionnel, tout en permettant son développement. Dans le contexte de la périurbanisation, la forêt est précieuse à maints égards.

La proposition faite au Parc par l'ONF d'œuvrer ensemble à l'obtention du label Forêt d'Exception a donc vite suscité l'intérêt de ses instances. C'est avec évidence que la gestion durable et multifonctionnelle de la forêt évoquée se retrouve au cœur de leur partenariat et qu'ils co-animent donc ensemble la démarche Forêt d'Exception, qui rencontre aussi les préoccupations des collectivités et des acteurs locaux qui cherchent à faire connaître et reconnaître les multiples qualités du territoire. La candidature des « Coteaux, maisons et caves de Champagne » au Patrimoine mondial de l'UNESCO est emblématique de cette dynamique collective. Celle-ci se trouve aussi dans les actions des comités de tourisme pour valoriser, aux yeux des habitants eux-mêmes et à l'extérieur, les attraits trop souvent méconnus de l'espace local.

Le projet Forêt d'Exception, c'est aussi la possibilité de participer à la définition des orientations et des actions concernant les forêts de l'État situées sur notre territoire, de réfléchir ensemble à la place et aux rôles que nous souhaitons donner à la forêt dans notre développement.

Autour d'une table où les acteurs locaux sont très divers – du tourisme, de la chasse, de la sylviculture ou de la protection de la nature – les enjeux sont de taille : la cohabitation harmonieuse afin de développer des activités mais aussi de concilier des usages concurrents sur un même territoire ne va pas toujours de soi. D'autant plus que la gestion multifonctionnelle de la forêt n'est pas toujours bien comprise en milieu périurbain notamment dans sa dimension productive de coupes et travaux forestiers. Il y a beaucoup à faire connaître, à expliquer, à discuter et toute possibilité de rencontre est à saisir.

Politique de référence en matière d'innovation et de concertation, Forêt d'Exception a vocation à renouer, assembler et renforcer le dialogue instauré entre les différents partenaires, élément indispensable à un développement durable. En raison de l'implication des femmes et des hommes qui se sont engagés dans la démarche de labellisation, de la qualité du partenariat entre l'ONF et le Parc, de la pertinence des orientations et des actions élaborées, les forêts domaniales de la Montagne de Reims méritent d'être reconnues Forêt d'Exception! »

### **Corinne DEMOTIER**

Présidente du Comité de pilotage Forêt d'Exception en Montagne de Reims  
Vice-présidente du Parc naturel régional de la Montagne de Reims  
Maire de Germaine



# 1. Rappel de la démarche Forêt d'Exception

Le label Forêt d'Exception distingue un projet territorial rassemblant des acteurs locaux engagés dans une démarche d'excellence autour d'un patrimoine aux valeurs particulièrement affirmées.

19 forêts emblématiques sont lancées dans la démarche. Initié par l'Office national des forêts, ce réseau représentatif de la diversité des forêts françaises se veut être une référence en matière de gestion multifonctionnelle, durable, innovante et concertée du patrimoine forestier.



À l'échelle de chaque massif, un comité de pilotage est créé, regroupant les acteurs et les usagers de la forêt : associations, pouvoirs publics, scientifiques, etc. En Montagne de Reims, la présidence de ce comité est assurée par un élu, Madame la Maire de Germaine. Son animation est effectuée de manière conjointe par l'ONF et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims.

Les membres du comité de pilotage fixent les grands objectifs de leur travail collectif et les retranscrivent dans un protocole d'accord.

**Un contrat de projet est ensuite établi au bénéfice de la forêt et ses patrimoines, de la dynamique économique locale et des usagers de la forêt concernée. Il définit les moyens techniques, humains et financiers permettant de le réaliser.**

Sur la base d'un dossier de candidature, le label est attribué pour une période de 5 ans renouvelable, ce qui marque la définition d'une gestion durable en perpétuel souci d'amélioration.

## 2. Rappel des orientations stratégiques du projet

---

Afin de garantir le maintien d'un équilibre entre les fonctions environnementales, sociales et économiques de la forêt, et ainsi d'en assurer une gestion durable et multifonctionnelle, il convient de définir des perspectives à long terme. Celles-ci sont définies par les grandes orientations stratégiques que le comité de pilotage a déterminées pour le projet Forêt d'Exception sur les forêts domaniales de Verzy, Hautvillers et Chêne à la Vierge.

Le **protocole d'accord, signé le 2 mai 2013 à l'abbaye d'Hautvillers**, s'adresse ainsi à tous les acteurs du territoire concernés par le projet Forêt d'Exception en Montagne de Reims et donne 5 **grandes orientations stratégiques** dans lesquels les actions mises en œuvre pour obtenir le label doivent s'inscrire. Dans la mesure des possibilités techniques et financières des partenaires, il s'agira de :

1. Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace forêt ;
2. Développer les actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels ;
3. Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale ;
4. Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation ;
5. Créer une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société.

### 3. Cadre du contrat de projet 2014-2018

---

Vue la Charte Nationale « Forêt d'Exception » qui fixe les principes fondamentaux de la démarche,

Vu le Protocole d'accord signé le 2 mai 2013 à l'abbaye d'Hautvillers qui marque l'adhésion des signataires à la Charte Nationale, qui fixe les grandes orientations structurantes du projet et qui affirme la volonté d'aller au bout de la démarche,

Les signataires du présent contrat de projet conviennent de ce qui suit :

#### **Article 1 – Durée**

Les signataires du « contrat de projet Forêt d'Exception en Montagne de Reims » s'engagent sur la période 2014-2018 (cinq ans), à mettre en œuvre de façon concertée les actions inscrites au programme.

#### **Article 2 – Contenu du programme**

Ce contrat de projet regroupe les actions dont l'ONF est donneur d'ordre ou bien associé à leur conception ou réalisation. Toute action conduite dans le périmètre des Forêt d'Exception doit répondre aux orientations fixées par le Protocole d'accord Forêt d'Exception en Montagne de Reims et est validée par le Comité de pilotage.

Le présent contrat détaille le contenu de chaque action du programme dans une fiche action dédiée reportée en annexe au document. À noter que, si certaines actions sont spécifiques à un axe, d'autres sont naturellement transversales.

#### **Article 3 – Financement des actions**

La signature du présent contrat n'engage pas la structure signataire à un autofinancement des projets inscrits au contrat. Les porteurs des différentes actions s'engagent ici à rechercher les moyens techniques et financiers nécessaires à leur accomplissement. Chaque signataire s'engage donc à soumettre à l'approbation de ses instances décisionnaires les propositions de contributions relatives aux actions validées au sein du Comité de pilotage.

Les plans de financement des actions seront montés indépendamment du contrat, et figureront dans les différents dossiers de demande de subvention faites aux partenaires ou des conventions passées avec les partenaires financeurs des actions. Le montage des plans de financement sera du ressort de chaque maître d'ouvrage ou porteur de projet. À ce niveau seront recherchés une diversification des partenariats financiers et des engagements pluriannuels, afin d'assurer la pérennité et la visibilité du contrat de projet.

#### **Article 4 – Exécution**

Le comité de pilotage est chargé de l'exécution du présent contrat et de la poursuite de la discussion auprès des partenaires territoriaux et organismes publics pour finaliser leurs engagements sur les opérations contractualisées.

L'installation temporaire de groupes de travail spécifiques à certaines actions sera sollicitée régulièrement. Les actions impliquant l'aménagement d'ouvrages ou la réalisation de travaux en faveur du patrimoine culturel et naturel portant sur des terrains domaniaux se feront dans le cadre de conventions particulières passées entre l'ONF et le porteur de l'action.

#### **Article 5 - Actualisation et suivi**

Le comité de pilotage est également chargé de valider l'avancement global des actions qui figurent au programme du contrat de projet. Des bilans seront établis annuellement jusqu'à la fin de la période de réalisation du contrat.

Le contrat de projet se veut évolutif et actualisable. Lors de la mise à jour annuelle des actions, le Comité de pilotage peut décider de l'inscription supplémentaire d'opérations en fonction des propositions reçues et de l'intérêt des différentes parties prenantes, ou de leurs reports en fonction des moyens financiers et techniques à disposition ainsi que de l'évolution du contexte territorial. Tout ajout nécessite que l'action greffée soit conforme à l'article 2 du présent contrat.

#### **Article 6 – Litige**

Les parties conviennent que toutes contestations qui pourraient s'élever à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat et qui ne pourraient pas être résolues à l'amiable seront portées devant le Tribunal administratif de Châlons-en-Champagne.

## 4. Signatures

---

Les signataires du présent contrat sont :

- les membres du Comité de pilotage représentatifs des différents collèges,
- les grands partenaires financiers de la démarche Forêt d'Exception en Montagne de Reims,
- les personnes morales animatrices des instances de concertation du territoire.

Fait à VERZY, le 09 juin 2015

**Mme la Présidente du Comité de pilotage Forêt d'Exception en Montagne de Reims,**  
Mme Corinne DEMOTIER

**M. le Maire de Reims,**  
M. Arnaud ROBINET

**M. le Président du Parc naturel régional de la Montagne de Reims,**  
M. Dominique LEVÊQUE

**M. le Maire d'Hautvillers,**  
M. Patrick LOPEZ

**M. le Président du Conseil régional de Champagne-Ardenne,**  
M. Jean-Paul BACHY

**Mme le Maire de Louvois,**  
Mme Delphine BOEVER

**M. le Directeur du Vignoble de Veuve Clicquot Ponsardin,**  
M. Christian RENARD

**M. le Maire de Verzy**  
M. Guy FLAMAND

**M. le Président de l'Interprofession Valeur Bois,**  
M. Laurent COLLIGNON

**M. le Président du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de Trépail**  
M. Arnaud BEAUFORT

**M. le Président de l'Agence Régionale de la Construction et de l'Aménagement Durable en Champagne-Ardenne,**  
M. Jean-Claude DANIEL

**M. le Président du Groupement de Gestion et de Développement Forestier de la Marne,**  
M. Bernard PASCAT

**M. le Président de l'Union des Sylviculteurs de la Marne,**  
M. François GIRARD

**M. le Président du Conseil général de la Marne,**  
M. René-Paul SAVARY

**M. le Président du Comité départemental de Randonnée pédestre de la Marne,**  
M. Jean-Pierre SONNET

**M. le Président du Centre Régional de la Propriété Forestière de Champagne-Ardenne,**  
M. Patrice BONHOMME

**M. le Président du Comité départemental de Cyclotourisme de la Marne,**  
M. Gabriel BARILLET

**M. le Président de PEFC Champagne-Ardenne,**  
M. Dominique BARTHELEMY

**Mme la Présidente de l'association Sillery Orientation,**  
Mme Virginie BLUM

**Mme la Présidente du Comité régional de Tourisme de Champagne-Ardenne,**  
Mme Régine PILLIERE

**M. le Président de l'Université de Reims Champagne-Ardenne,**  
M. Gilles BAILLAT

**Mme le Maire de Germaine,**  
Mme Corinne DEMOTIER

**M. le Directeur de l'agence interdépartementale Aube-Marne de l'Office National des Forêts,**  
M. Xavier ROUSSET

**M. le maire d'Aÿ,**  
M. Dominique LEVÊQUE

**M. le Préfet de la région Champagne-Ardenne,**  
M. Pierre DARTOUT

**Mme le Maire de Mutigny,**  
M. Marie-Claude RÉMY

**M. le Président du Syndicat Intercommunal de Gestion Forestière de la Charmoise**  
M. Franck CALLENS

**M. le Président du Comité départemental de Cyclisme de la Marne,**  
M. Alain GHILONI

**M. le Président de la Fédération départementale des Chasseurs de la Marne,**  
M. Jacky DESBROSSE

**M. le Président du Comité départemental de Course d'orientation de la Marne,**  
M. Olivier GUENIN

**M. le Président des Communes Forestières de la Marne**  
M. Jean-Eric PEUDEPIECE

**M. le Président de l'association Paysages du Champagne,**  
M. Pierre CHEVAL

**M. le Président du Comité départemental de Tourisme de la Marne,**  
M. Christian BRUYEN

## 5. Liste des actions programmées

---

### AXE 1 : PERMETTRE L'ACCES POUR TOUS ET LE PARTAGE DES ACTIVITÉS AU SEIN DE L'ESPACE FORÊT

Les objectifs à atteindre sont :

- Améliorer l'accès à la Montagne de Reims par des modes de transport plus respectueux de l'environnement, en lien avec les besoins du territoire et des publics (parcours débutant des gares, communication autour des possibilités d'accès) ;
- Accueillir tous les publics dans l'espace et dans le temps : améliorer la cohabitation des différents usagers (l'exploitation et les travaux forestiers, la chasse et les autres pratiques de loisirs) ;
- Canaliser la fréquentation, en développant des réseaux de randonnée et mailler le territoire ;
- Valoriser le patrimoine local (via des sentiers pédagogiques et d'interprétation) en répartissant des équipements d'accueil sur les 3 forêts.

#### Favoriser l'accès à la forêt par les moyens de transport les moins polluants

##### ACTION 1 : Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales

- Création ou requalification des aires de stationnement en entrée de forêt
- Développement de l'offre de transport public, promotion du covoiturage

#### Améliorer l'offre de parcours et de randonnée sportive et plurithématique

##### ACTION 2 : Réaliser un schéma d'accueil du public

##### ACTION 3 : Créer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts

- Développement de circuits VTT officiels en Montagne de Reims
- Signature d'une convention d'entretien de ces circuits

##### ACTION 4 : Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à très haut-niveau

- Création de sentiers thématiques favorisant les connexions entre forêts domaniales
- Actualisation du topoguide de randonnée pédestre
- Développement d'une application Smartphone « Sur le sentier des Faux »
- Entretien des équipements touristiques

## **ACTION 5 : Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public et des structures associatives**

- Mise en ligne des dates de chasse sur le territoire de la Montagne de Reims
- Publication d'un guide pour l'organisation de manifestations sportives responsables
- Création de carte de sensibilité des milieux afin d'orienter la création d'activités des associations
- Feuillettes d'information sur la gestion cynégétique et forestière

## **AXE 2 : DÉVELOPPER LES ACTIONS DE SENSIBILISATION ET DE COMMUNICATION AUTOUR DE LA FORÊT A DESTINATION DU GRAND PUBLIC ET DES PROFESSIONNELS**

Les objectifs à atteindre sont :

- Apporter les informations nécessaires pour comprendre la forêt et ses patrimoines auprès des différents publics (sorties et animations scolaires et grand public, plaquettes d'information) ;
- Améliorer la gestion forestière en informant et en formant les professionnels (guides, visites de chantiers exemplaires et innovants) ;
- Créer au moins un événement annuel de rencontre et d'échange.

### **Donner de la lisibilité aux forêts domaniales et à Forêt d'Exception**

#### **ACTION 6 : Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale**

- Mise en place de panneaux de forêt domaniale le long des grands axes routiers et des sentiers
- Mise en place de panneaux d'information sur les zones d'entrée en forêt

#### **ACTION 7 : Animer le projet Forêt d'Exception et informer tous les publics de ses enjeux et avancées**

- Création et mise à jour régulière des pages Internet "En forêt de..." et "Forêt d'Exception en Montagne de Reims"
- Édition d'un dépliant de présentation "Forêt d'Exception en Montagne de Reims"
- Organisation annuelle des Rencontres forestières
- Présence de stands Forêt d'Exception sur les grands événements du territoire

### **Former et sensibiliser les professionnels de la forêt**

#### **ACTION 8 : Mettre en place des formations et créer des documents de vulgarisation à destination des professionnels de la forêt**

- Formation du personnel de l'ONF, intervention des agents auprès des futurs forestiers
- Outils : carte de sensibilité des sols, carte d'itinéraires routiers pour les grumiers, fiches d'information sur les prescriptions RNEF-RNTF à respecter

### **ACTION 9 : Effectuer des expérimentations dans les travaux et exploitations grâce notamment au pôle « Recherche, développement et innovation » de l'ONF**

- Mise en place d'un système de recensement des Faux de Verzy

### **Sensibiliser le grand-public et les scolaires à la forêt et à ses richesses**

#### **ACTION 10 : Créer des outils d'animation et organiser l'accueil du grand public**

- Sorties pour le personnel MHCS
- Création d'outils pour les animateurs et le public

#### **ACTION 11 : Réaliser des sorties pour le public scolaire et mieux organiser/structurer l'animation nature avec les écoles**

- Sorties "En quête des secrets de la forêt"
- Sorties "Métier du forestier"
- Développement d'une animation Forêt d'Exception en classe et sur le terrain à partir d'un jeu pédagogique à créer

### **AXE 3 : AMÉLIORER LES CONNAISSANCES SUR LA FORÊT EN TANT QUE RESSOURCES ÉCONOMIQUE, ÉCOLOGIQUE ET SOCIALE**

Les actions à engager viseront à améliorer les connaissances sur :

- La biodiversité ordinaire et extraordinaire pour mieux la préserver, voire l'accroître ;
- La sylviculture permettant d'optimiser la production ;
- La fréquentation des forêts, les pratiques et les attentes des publics.

### **Améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes par des inventaires**

#### **ACTION 12 : S'engager comme acteur de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne**

#### **ACTION 13 : Améliorer nos connaissances sur la biodiversité présente en Montagne de Reims**

- Inventaire avifaune
- Recensement des cours d'eau

#### **ACTION 14 : Lutter contre les espèces invasives**

- Cartographie des espèces exotiques et envahissantes
- Étude sur l'impact du raton laveur

## **AXE 4 : DÉVELOPPER UNE ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE RESPONSABLE, DE LA RESSOURCE JUSQU'AU PRODUIT, GRÂCE A L'AMÉLIORATION DES PRATIQUES ET A L'INNOVATION**

Les actions à engager viseront à :

- Améliorer la gestion et les équilibres naturels qui conditionnent la production (développement et promotion de méthodes alternatives) ;
- Mettre en place des conditions d'exploitation optimales au niveau de la qualité des infrastructures (circulations et stockage des bois) ;
- Tendre vers l'adéquation durable entre la production et les besoins locaux ;
- Favoriser une filière courte avec le soutien au développement des entreprises utilisant du bois local.

### **Aller encore plus loin que les engagements de l'ONF sur la biodiversité**

#### **ACTION 15 : Préserver la biodiversité des forêts domaniales**

- Mise en place d'îlots de vieux bois dans les révisions d'aménagements forestiers
- Compléter et mettre en œuvre les plans de gestion des 2 RBD de Verzy

#### **ACTION 16 : Veiller à une meilleure intégration paysagère des opérations sylvicoles vis-à-vis du public**

- Études paysagères intégrées dans les révisions d'aménagements forestiers
- Participation à la procédure de candidature des coteaux de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO
- Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières

#### **ACTION 17 : Développer les surfaces forestières écocertifiées PEFC en Montagne de Reims**

- Lettres et articles d'information, réunion avec les propriétaires
- Formation PEFC des agents forestiers

### **Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique et les pratiques de la chasse**

#### **ACTION 18 : Améliorer la préparation, le suivi et la réalisation des plans de chasse à partir d'une meilleure connaissance de l'impact du gibier sur les milieux forestiers**

- Favoriser la mise en œuvre d'ICE sur le territoire
- Intégration de nouvelles recommandations de gestion cynégétique dans les locations de chasse de 2016
- Accroître la concertation des acteurs lors de la préparation des plans de chasse

### **ACTION 19 : Agir sur la capacité d'accueil du milieu pour les espèces gibier**

- Amélioration des connaissances sur les aménagements permettant d'améliorer la capacité d'accueil des milieux à objectif de production
- Formations "équilibre forêt-gibier"

### **ACTION 20 : Améliorer la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse**

- Mise en place d'une filière d'équarrissage sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims

### **Mieux valoriser les produits bois et améliorer les dessertes afin de favoriser le développement d'une filière courte**

#### **ACTION 21 : Développer l'usage local du bois énergie produit en Montagne de Reims**

- Programme d'actions selon résultat du PAT

#### **ACTION 22 : Améliorer les accès au massif pour l'exploitation forestière**

- Identification des équipements manquants pour la bonne circulation des grumiers

#### **ACTION 23 : Étudier la faisabilité et réaliser des bâtiments bois exemplaires en Montagne de Reims**

#### **ACTION 24 : Améliorer la valorisation locale du bois, notamment en développant des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales**

- Mise en place d'une réflexion sur la valorisation locale du bois en concert avec le CR et la DRAAF
- Mise en place d'une concertation sur le développement de contrats d'approvisionnement locaux
- Étude de faisabilité sur la création d'un label "bois transformé en circuit court"

### **AXE 5 : CRÉER UNE OFFRE DE TOURISME ET DE LOISIRS COHÉRENTE SUR LE MASSIF ET EN ADÉQUATION AVEC LES BESOINS DE LA SOCIÉTÉ**

Les actions à engager viseront à :

- Améliorer l'offre touristique et de loisirs à l'échelle du massif et des villes associées ;
- Garantir une offre d'accueil d'excellence au sein des forêts domaniales et valoriser les initiatives en périphérie ;
- Améliorer les connaissances sur l'histoire et le patrimoine forestier pour le valoriser.

## **Participer au développement d'actions culturelles et du tourisme en Montagne de Reims**

### **ACTION 25 : Valoriser le patrimoine historique et culturel du massif forestier**

- Rénovation de l'observatoire du Mont Sinaï et commémoration de la Première Guerre Mondiale
- Recensement et valorisation des arbres remarquables
- Diffusion d'une culture scientifique autour des Faux de Verzy
- Amélioration des connaissances patrimoniales du territoire (LIDAR)

### **ACTION 26 : Créer une formule de séjour touristique clé en main avec le Comité départemental du tourisme**

- Développer des produits touristiques sur la filière nature et les produits du territoire en lien avec les professionnels du tourisme

# ANNEXES

---

## Annexe 1 : Tableau de synthèse des actions

Légende : **Niveaux de priorité**

	Action en cours
	Action à débiter
	Action moins urgente

Axes	Sous-axes	Actions	Priorité	Description	2014
Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace "forêt"	Favoriser l'accès à la forêt par les moyens de transport les moins polluants	1. Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales		Création ou requalification d'aires de stationnement à l'entrée des forêts domaniales et signalétique associée Etude mobilité du triangle marnais : développement de l'offre public de transport, promotion du covoiturage	Réalisation de l'étude
		2. Réaliser un schéma d'accueil du public		Développement concerté d'actions d'amélioration de l'offre d'accueil en FD	30000
	Améliorer l'offre de parcours, de randonnée sportive et de sentiers plurithématiques	3. Créer et entretenir une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts		Stage d'identification de circuits suivi de leurs créations (inscription au PDIPR, balisage, aires de départ, promotion) Convention d'entretien des circuits PNR-ONF	20000
		4. Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à haut-niveau		Développement de sentier thématiques, favorisant les connexions entre forêts domaniales - Application smartphone Entretien des équipements touristiques Topoguide - Création plateforme SIG par le CRT	
		5. Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public et des structures associatives		Mise en ligne des dates de chasse Guide pour l'organisation des manifestations sportives Carte d'orientation pour la création d'activités destinée aux associations Feuilles d'information sur la gestion cynégétique et forestière pour les associations et les gazettes communales	3300
Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels	Donner de la visibilité aux forêts domaniales et à Forêt d'Exception®	6. Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale		Panneaux d'entrée en forêt domaniales et panneaux sur les sentiers Panneaux d'information le long des sentiers et sur les zones d'entrée en forêt (parkings)	15000
		7. Animer le projet Forêt d'Exception et informer tous les publics de ses enjeux et avancées		Suivi et animation de la démarche de labellisation Pages internet "Forêt d'Exception en Montagne de Reims" et "En forêt de ..." Dépliant de présentation "Forêt d'Exception en Montagne de Reims" Stands d'information Forêt d'Exception (PNR-ONF) sur les grands événements du territoire Organisation annuelle des Rencontres forestières	29.000
	Former et sensibiliser les professionnels de la forêt	8. Mettre en place des formations et créer des documents de vulgarisation à destination des professionnels de la forêt		Formation en interne du personnel de l'ONF, intervention auprès des futurs forestiers Outils: carte de sensibilité des sols, carte d'itinéraire pour grumiers, fiches d'information RNEF-RNTF	4000
		9. Effectuer des expérimentations dans les travaux et exploitations grâce notamment au pôle "Recherche, développement et innovation" de l'ONF		Mise en place d'un système de recensement des Faux	
	Sensibiliser le grand public et les scolaires à la forêt et à ses richesses	10. Créer des outils d'animation et organiser l'accueil du grand public		Sorties pour le personnel MHCS - Organisation possible de sortie "Forêt d'Exception" par le PNR Création d'outils pour les animateurs et les visiteurs	1380
		11. Réaliser des sorties pour le public scolaire et mieux organiser/structurer l'animation nature avec les écoles		Sorties "En quête des secrets de la forêt", "Métier du forestier", "Forêt d'Exception" avec création d'un jeu plateau	7500
Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale	Améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes par des inventaires	12. S'engager comme acteur de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne		Inscription de l'agence Aube-Marne et du projet Forêt d'Exception	X
		13. Améliorer nos connaissances sur la biodiversité présente en Montagne de Reims		Avifaune Recensement des cours d'eau Autres selon résultats Trame Verte et Bleue	X
		14. Lutter contre les espèces invasives		Cartographie des espèces exotiques et envahissantes Etude sur l'impact du raton laveur Autres selon résultats Trame Verte et Bleue	
Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation	Aller encore plus loin que les engagements de l'ONF sur la biodiversité	15. Préserver la biodiversité des forêts domaniales		Mise en place d'îlots de vieux bois dans les révisions d'aménagements forestiers Compléter et mettre en oeuvre les plans de gestion des 2 Réserves Biologiques Dirigées	X
		16. Veiller à une meilleure intégration paysagère des opérations sylvicoles vis-à-vis du public		Etudes paysagères intégrées dans les révisions d'aménagements forestiers Participation à la procédure de candidature des coteaux de champagne au patrimoine mondial de l'UNESCO Prise en compte du changement climatique dans les pratiques sylvicoles	7000
		17. Développer les surfaces forestières écocertifiées PEFC en Montagne de Reims		Lettres et articles d'information, réunion avec les propriétaires, formation PEFC des agents forestiers	
	Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique et les pratiques de la chasse	18. Améliorer la préparation, le suivi et la réalisation des plans de chasse à partir d'une meilleure connaissance de l'impact du gibier sur les milieux forestiers		Favoriser la mise en œuvre d'ICE sur le territoire Intégration de nouvelles recommandations de gestion cynégétique dans les locations de chasse de 2016 Accroître la concertation des acteurs lors de la préparation des plans de chasse	X
		19. Agir sur la capacité d'accueil du milieu pour les espèces gibier		Stagiaire encadré par la FDC, le CRPF et le PNR en 2015 Formations "équilibre forêt-gibier"	X
		20. Améliorer la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse		Mise en place d'une filière d'équarissage sur le territoire du GIC de la Montagne de Reims	12000
	Mieux valoriser les produits bois et améliorer les dessertes afin de favoriser le développement d'une filière courte	21. Développer l'usage local du bois énergie produit en Montagne de Reims		Programme d'actions selon résultat du PAT	X
		22. Améliorer les accès au massif pour l'exploitation forestière		Identification des équipements manquants pour la bonne circulation des	X
		23. Etudier la faisabilité et réaliser des bâtiments bois exemplaires en Montagne de Reims			
		24. Améliorer la valorisation locale du bois, notamment en développant des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales		Mise en place d'une réflexion sur la valorisation locale du bois en concert avec le CR et la DRAAF Mise en place d'une concertation sur le développement de contrats d'approvisionnement locaux Etude de faisabilité sur la création d'un label "bois transformé en circuit court"	
Créer une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société	Participer au développement d'actions culturelles et du tourisme en Montagne de Reims	25. Valoriser le patrimoine culturel et historique du territoire		Rénovation de l'observatoire du Mont Sinai et représentation de la compagnie DA4P Recensement et valorisation des arbres remarquables Diffusion d'une culture scientifique autour des Faux Amélioration des connaissances patrimoniales du massif (LIDAR)	
		26. Créer une formule de séjour touristique clé en main avec le Comité départemental du tourisme		Développement de produits touristiques sur la filière nature et les produits du territoire en lien avec les professionnels du tourisme	

2015	2016	2017	2018	Budget total estimé	MO present	Sources financement	Sources financement
Aires de stationnement en FD Conception et montage des actions résultantes de l'étude			Mise en œuvre	25000	ONF, autres	CG51	Reims Métropole, Pays Rémois, PNR, Pays d'Épernay, Pays Châlonnais, agglomération de Châlons-en-Champagne, CR, CG51, SNCF, TER, Commune de Germaine, CDT, CDRP, Offices de tourisme
				30000	ONF	IKEA, ONF	PNR, FDC, Fédérations et associations sportives, Syndicats forestiers, Communes forestières, DREAL, CDT, Offices de tourisme, Communes, Agglomérations, etc.
5000	Création, aménagement, entretien et valorisation des sentiers			25000	PNR	CG51, CR : 20000 ONF : 5000	Clubs VTT, ONF, CRT, CDT, Fédération Française de Cyclisme, Comité Départementale de Cyclisme de la Marne, associations et clubs sportifs
X	X	X	X	30 à 50000 par sentier appli smartphone: 30000 topoguide: 20000 outil web-SIG: 15000 entretien: 40000 par an	ONF, PNR, CRT	CG51, CR, CRT, MHCS, IKEA, PNR, ONF	CDRP, CG51, FDC, Fédérations et associations sportives, association Paysages du Champagne, Offices de tourisme, Communes, etc.
X	X	X	X	3300 + Temps de travail	ONF, PNR, FDC	CG51, CR, ONF	Fédérations et clubs sportifs, communes, syndicats forestiers, offices de tourisme, Communes forestières
0000	X	X		25000	ONF	ONF	CG51, PNR, FDC
2.500	32.500	32.500	32.500	125.000 pour le temps du chargé de projet ONF + 40j/an pour les agents du PNR + 34.000 pour les manifestations	ONF, PNR	MHCS, ONF, PNR	Syndicats forestiers, PEFC, Communes forestières, CRPF, autres structures gestionnaires des espaces naturels, associations naturalistes, toutes structures susceptibles de communiquer des actualités via le site "Forêt d'Exception"
3000	4500	7500	2500	7500 sur 2016-18 pour les formations internes 10000 pour les outils	ONF, PNR		Syndicats forestiers, PEFC, Communes forestières, CRPF, autres structures gestionnaires des espaces naturels (ONEMA, AESN, etc.), etc.
	30000			30000	ONF	MHCS	PNR, autres structures gestionnaires des espaces naturels, centres de recherche, etc.
1440	9440	1470	1470	Sorties MHCS: 6000 Temps de travail PNR: 1200 Outils : 8000	ONF, PNR	MHCS, ONF, PNR	Syndicats forestiers, Communes forestières, FDC, autres structures gestionnaires des espaces naturels, etc.
3900	10400	18900	10400	71100	PNR, ONF	ONF, PNR, MHCS	Education nationale, Acteurs du réseau Education au territoire, associations naturalistes, structures gestionnaires d'espaces naturels, FDC, etc.
X	X	X	X	Temps de travail	ONF	ONF	Région Champagne-Ardenne
3340	23340	X	X	46680	ONF, PNR	ONF, AESN, PNR	AESN, Associations naturalistes et autres structures gestionnaires d'espaces naturels
	X	X			ONF, PNR, FDC, ONCFS (CNERA), DDT		CRPF, associations naturalistes, instituts de recherche et autres structures gestionnaires d'espaces naturels, FNC, UNAPAF
X				Temps de travail	ONF	ONF	
X				Temps de travail	ONF	ONF	PNR, Association Paysages du Champagne, DREAL
X	X	X		Temps de travail	PEFC		ONF, CRPF, syndicats forestiers et UFPCA, Communes forestières
X	X	X	X	Temps de travail	ONF, PNR, CRPF, FDC, GIC Montagne de Reims		ONCFS, Louvetiers, Communes forestières, USM, UFPCA, PEFC, toutes autres structures gestionnaires d'espaces forestiers
X	X	X	X		FDC, CRPF, GIC Montagne de Reims		ONF, PNR, USM, propriétaires forestiers, autres structures gestionnaires d'espaces naturels
X	X	X	X	12000	PNR, FDC, GIC Montagne de Reims	PNR, FDC, GIC Montagne de Reims, CG51, CR, ONF	ONF, autres regroupements de chasseurs
X	X	X	X	PAT: 50000	PNR, Communes forestières	CR, ADEME, CG51, Europe	CRPF, ONF, Valeur Bois, USM, professionnels forestiers, CIVC, Pays Rémois, Pays d'Épernay, Pays Châlonnais, CR, CG51, ADEME, Etat
X	X	X			CRPF	CG51	PNR, Communes forestières, ONF, USM, UFPCA, professionnels forestiers, CIVC
				0	ONF, PNR		Communes forestières, CRPF, Valeur Bois, ARCAD, entreprises locales spécialisées dans la construction de bâtiments bois
X	X	X	X	Temps de travail	Valeur Bois	Valeur Bois	ONF, PNR, CRPF, Communes forestières, UFPCA, GIBCA, entreprises locales de transformation
X	15000	20000	X	Mont-Sinaï + théâtre : 35000	ONF, PNR	ONF, PNR, IKEA, CR, CG51	CG51, CR, DRAAF, DREAL, Mission Label Centenaire, CDT, CRT, Universités, Association A.R.B.R.E.S., CDT, DREAL, Services archéologiques, Associations artistiques
	X	X	X	Temps de travail	CDT		CG51, CR, CRT, PNR, ONF, Offices de tourisme, hébergeurs et restaurateurs locaux, etc. Commercialisation des produits par les partenaires du CDT et du CRT

## Annexe 2 : Fiches actions détaillées

### De Verzy à Hautvillers, la Montagne de Reims : une forêt pour tous

#### a. Axe 1 : Permettre l'accès pour tous et le partage des activités au sein de l'espace "forêt"

##### i. Favoriser l'accès à la forêt par les moyens de transport les moins polluants

Action 1	Améliorer la mobilité et les accès du public aux forêts domaniales
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>La mobilité est une préoccupation majeure des acteurs d'un territoire. Elle est indispensable à l'activité économique, à l'emploi, à la santé, l'éducation, l'alimentation, aux loisirs, etc.</p> <p>En 2013, 4 territoires marnais se sont unis pour réaliser une étude des mobilités à grande échelle : le Pays de Châlons-en-Champagne et son agglomération, le Pays Rémois et son agglomération, le Pays d'Epervilly et le Parc naturel régional de la Montagne de Reims. Les conclusions de cette étude ont permis d'identifier 3 grands axes d'action :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Améliorer l'offre en transports alternatifs à la voiture individuelle ;</li><li>- Prendre en compte les problématiques de mobilité dans l'aménagement et l'urbanisation des territoires ;</li><li>- Informer, communiquer et organiser les mobilités.</li></ul> <p>L'accès aux loisirs et notamment aux 3 forêts domaniales de la Montagne de Reims est un enjeu inclus dans ces réflexions. Le principal moyen de déplacements actuel pour s'y rendre est la voiture. Afin de faire face à une fréquentation grandissante du massif et dans l'optique d'offrir un accueil d'excellence sur le territoire Forêt d'Exception, les zones d'entrées en forêt doivent être revues. Si la forêt de Verzy est largement équipée (4 parkings pour une capacité totale de 300 véhicules), les forêts de Hautvillers et du Chêne à la Vierge sont pour l'instant sous-aménagées. Une signalétique à partir des axes routiers doit également être pensée pour indiquer ces zones de stationnement. Le suivi de leur fréquentation serait un indicateur intéressant à mettre en œuvre et est à réfléchir en lien avec la réalisation du schéma d'accueil du public (cf. fiche action 2).</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>Zones d'entrée en forêt</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Hautvillers : Sur le canton des Rinsillons, deux petits parkings sont sommairement aménagés à chaque extrémité : le parking de la Briqueterie et le parking de Champillon pour une capacité globale de trente véhicules. Ces aires de stationnement doivent toutes deux être requalifiées.</li><li>- Chêne à la Vierge : Un parking aménagé par le CG51 se situe le long de la RD951 et peut accueillir une centaine de véhicules. Sa situation le rend très accidentogène. Le projet est donc pris d'aménager des aires d'accès en périphérie. Sur le canton Ouest, le parking de la Noëlle qui se situe sur la route reliant Sermiers à Pourcy doit être réaménagé et agrandi. Aucune alternative n'existe sur le canton Est, une aire de stationnement est donc à créer. La proposition actuelle se base à côté de l'ancienne maison du bûcheron à Germaine et nécessite le balisage d'un sentier qui reliera la commune à la forêt (boucle entre le GRP de l'Ardre et la RF de la Haute-Borne).</li></ul> <p><b>Mobilité</b></p> <p>Selon le programme d'actions développé suite à l'étude pilotée par le triangle Marnais, les idées évoquées sont l'amélioration de l'offre de transports publics entre les villes portes et le massif forestier, ainsi que l'incitation aux nouvelles pratiques de déplacements (le covoiturage par exemple). Il existe 4 gares au sein du territoire du Parc: Germaine, Rilly-la-Montagne, Ay et Avenay Val-d'Or. Un partenariat avec la SNCF et les Offices de tourisme est souhaitable pour promouvoir l'accès idéal au massif forestier de la Montagne de Reims qu'offre la commune de Germaine.</p>	
<b>Objectif(s)</b>	
<p>Offrir au public des zones d'entrées en forêt accueillantes, optimisées et visibles des grands axes Développer les moyens de transport les moins polluants pour permettre au public d'accéder aux forêts domaniales</p>	

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation					
1) Nombre d'aires de stationnement requalifiées/crées avec signalétique associée 2) Balisage du sentier entre la gare de Germaine et la FD du Chêne à la Vierge 3) Nombre d'offres de transports publics vers le massif créés/améliorés 4) Nombre d'actions liées à la promotion des nouvelles offres de transports et des nouvelles pratiques					
Autres axes concernées	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
	X				X
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF, autres suivant les actions développées liées à la mobilité				
<b>Partenaires possibles</b>	Reims Métropole, Pays Rémois, PNR, Pays d'Eprenay, Pays Châlonnais, agglomération de Châlons-en-Champagne, CR, CG51, SNCF, TER, Commune de Germaine, CDT, CDRP, Offices de tourisme				
<b>Budget estimé</b>	250.000€ pour l'ensemble des opérations à mener sur les zones d'entrées en forêt				
<b>Sources de financement</b>	CG51				

Calendrier prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018
Requalification des aires de stationnement en FD		X	X	X	
Partenariat avec la SNCF					X
Réalisation de l'étude des mobilités dans le triangle Marnais	X				
Conception et montage des actions à développer		X	X	X	
Mise en œuvre (transports publics, covoiturage)					X

## ii. Améliorer l'offre de parcours, de randonnée sportive et de sentiers plurithématiques

Action 2	Réaliser un schéma d'accueil du public				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>L'échelle du territoire sur laquelle s'étend le massif forestier de la Montagne de Reims, le grand nombre de visiteurs annuels au sein de ces forêts ainsi que la multiplicité des utilisateurs incitent à la mise en œuvre d'une réflexion concertée afin de mieux vivre ensemble. En effet de nombreuses demandes de création d'offre d'accueil, en plus de l'infrastructure existante, ainsi que de fréquents conflits d'usage ont pu être relevés.</p> <p>C'est pourquoi, dans le cadre d'une gestion durable des forêts domaniales et d'un aménagement optimisé de l'espace forestier, il est nécessaire d'élaborer un schéma d'accueil du public. Ce document a pour objectif d'avoir une vision globale à moyen terme (5 à 10 ans) sur la mise en œuvre d'une offre d'accueil stratégique. Il est construit autour d'une forte gouvernance pour structurer les équipements et concilier les enjeux des usagers.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<p>Un pré-diagnostic a été élaboré en 2013 sur le territoire de la Montagne de Reims afin de mieux cerner les attentes et les besoins de ce secteur et afin d'organiser et planifier les actions.</p> <p>Des groupes de travail rassemblant toutes les parties prenantes intéressées par la démarche se sont ensuite réunis selon les thématiques définies en Comité de pilotage, dans le but de définir les différentes actions qui seront mises en œuvre dans les années à venir. Celles-ci ont pour objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- de renforcer la conciliation des différents usages (accueil, exploitation, chasse, préservation des ressources naturelles, activités sportives, etc.) ;</li> <li>- de mener une réflexion sur la signalétique et l'information transmise au public ;</li> <li>-- de canaliser les activités selon le degré de sensibilité des milieux ;</li> <li>- de permettre l'accès des forêts au plus grand nombre (personne à mobilité réduite, non motorisée, etc.), tout en respectant l'esprit des lieux et la sécurité des visiteurs.</li> </ul> <p>La rédaction du schéma d'accueil du public en forêts domaniales de la Montagne de Reims doit aboutir mi-2015. Certaines de ses actions ont déjà commencé à être mises en œuvre (la plupart des actions sont reportées dans ce contrat de projet, cf. fiches actions 1,3,4,5,6,7,8,25,26).</p>					
<b>Objectif(s)</b>					
Etablir une stratégie territoriale de développement d'équipements d'accueil du public conciliant les intérêts des différents usagers de l'espace forestier					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Nombre de groupes travail réalisés 2) Nombre d'actions programmées par le document et effectivement réalisées 3) Document de schéma d'accueil du public mis à disposition des partenaires du projet					
<b>Autres axes concernés</b>	<b>Axe 1</b> x	<b>Axe 2</b> x	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b> x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF				
<b>Partenaires possibles</b>	PNR, FDC, Fédérations et associations sportives, Syndicats forestiers, Communes forestières, DREAL, CDT, Offices de tourisme, Communes, Agglomérations, etc.				
<b>Budget estimé</b>	30.000€ pour l'élaboration du document				
<b>Sources de financement</b>	IKEA, ONF				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Réunion des groupes de travail	x				
Mise à disposition du document abouti		x			
Réalisation des actions	<b>Cf. document de schéma d'accueil + fiches actions 1,3,4,5,6,7,8,25,26</b>				

Action 3	Créer une offre cycliste et cyclotouristique de qualité en forêt et entre les forêts				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Le développement touristique et celui des activités de pleine nature, dont la randonnée à VTT, font partie des missions du PNR sur le territoire de la Montagne de Reims. Dans le cadre de sa politique d'accueil du public, l'ONF se doit de faciliter la pratique du cyclisme en forêt dans le respect des peuplements forestiers et en tenant compte des droits des propriétaires.</p> <p>Cependant, de nombreux conflits d'usage surviennent entre les cyclistes et les exploitants forestiers. La dégradation des pistes, celle du balisage mis en place, l'oubli de rémanents sur les circuits, etc. sont notamment soulevés parmi les plaintes. L'activité de randonnée, à VTT comme pédestre, demande à être mieux prise en compte dans les activités de gestion forestière.</p> <p>Les deux circuits VTT déjà existant sur le canton Ouest de la FD du Chêne à la Vierge doivent être réhabilités et entretenus de manière irréprochable. Le développement d'un circuit permanent situé en partie dans la FD de Verzy est en cours développement par le PNR, sa création étant conditionnée à l'avis de l'ONF. En raison des contraintes de sécurité imposées par l'exploitation sylvicole des lieux, il ne sera pas envisagé de circuits supplémentaires au-delà de ces trois itinéraires.</p> <p>Le CRT songe à développer une carte interactive où figureraient tous les types de sentiers, ce qui contribuera à valoriser ces circuits VTT et les faire connaître par le public (cf. fiche action 5).</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil d'un stagiaire au sein de l'équipe du PNR pour le développement des circuits VTT en Montagne de Reims en 2014 pour une durée de 6 mois.</li> <li>- Signature d'une convention entre le PNR et l'ONF pour l'entretien des circuits VTT en forêts domaniales : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Ajout d'une clause particulière dans les contrats d'exploitation pour la remise en état des circuits en cas de dégradation,</li> <li>• Pose temporaire de panneaux d'avertissement par les agents forestiers le long des circuits lorsque les parcelles sont exploitées,</li> <li>• Balisage mis en place en lien avec l'agent forestier du triage concerné et communication renforcée entre les deux structures en cas d'incident.</li> </ul> </li> <li>- Création et entretien de circuits VTT par le PNR en lien avec l'ONF et les clubs VTT partenaires du PNR dans le but de les inscrire au PDIPR.</li> <li>- Valorisation et promotion par le PNR au travers de topoguides et de supports numériques.</li> <li>- Sensibilisation à la cohabitation activités sportives / gestion forestière (cf. fiche action 6).</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Mettre à disposition des cyclistes une offre de circuits adaptés à leur					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
<p>1) Nombre de kilomètres de circuits officialisés</p> <p>2) Maintien en bon état de la qualité de ces circuits (praticité et balisage)</p> <p>3) Nombre de supports de sensibilisation diffusés aux associations, communes, etc.</p>					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b> x	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b> x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	PNR				
<b>Partenaires possibles</b>	Clubs VTT, ONF, CRT, CDT, Fédération Française de Cyclisme, Comité Départemental de Cyclisme de la Marne, associations et clubs sportifs				
<b>Budget estimé</b>	20.000€ pour le PNR 5.000€ pour les panneaux d'avertissement				
<b>Sources de financement</b>	20.000€ par le CG51 et le CR 5.000€ par l'ONF				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Stage et réhabilitation de l'existant	20.000				
Création, aménagement, entretien et promotion		5.000	x	x	x

Action 4	Développer une offre pédestre de qualité en forêt et la maintenir à haut-niveau
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>Comme défini dans la fiche action précédente, le PNR et l'ONF poursuivent l'objectif commun d'organiser l'information et la pratique de la randonnée en milieu naturel. L'offre actuelle de circuits pédestres sur la Montagne de Reims paraît mal organisée : sentiers à géométrie variable et peu conformes aux guides, signalétique erronée, appellation double, etc. Le schéma de randonnée pédestre se doit d'être construit de manière cohérente sur le territoire du PNR, d'être étoffé en FD, mais aussi d'être entretenu au quotidien.</p> <p>Pour se faire, le PNR prévoit une actualisation du topoguide de randonnée pédestre sur son territoire en 2016-2017. Les sentiers qui sont et seront développés dans le cadre de Forêt d'Exception concourent également à cette action. Les nouvelles technologies seront intégrées dans ce programme (création d'une application smartphone pour le sentier de découverte des Faux de Verzy). L'Association Paysages du Champagne et l'ONF s'associe pour valoriser les transitions paysagères entre vignes et forêts, typiques de la région, et mettre en avant la candidature des coteaux de champagne à l'UNESCO (cf. fiche action 16) en créant un sentier Randocroquis®.</p> <p>Par ailleurs, un meilleur respect des sentiers et du balisage par les exploitants forestiers est préconisé. L'inscription de ces sentiers au PDIPR assurera leur présence sur le long terme.</p> <p>De plus, le CRT étudie actuellement la possibilité de développer un outil de type web-SIG pour gérer l'information des itinéraires de randonnée (tracés, zones en travaux, portions fermées ou déviations, points noirs, etc.) et la diffuser auprès du grand public par le biais d'une carte interactive. Dans le cas où cet outil serait réalisé, il pourra être mis à disposition du PNR et de l'ONF pour faciliter l'échange d'information entre ces deux structures et/ou vers le public (accès aux données ou gestion de données).</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Création de sentiers thématiques et inscription au PDIPR. Parmi ces sentiers sont proposés (<i>fiches descriptives détaillées disponible dans le schéma d'accueil du public</i>) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• A Hautvillers : un sentier botanique sur le canton des Rinsillons, la rénovation du parcours sportif en sentier ludo-pédagogique pour les familles, une grande boucle reliant les deux cantons, un sentier Randocroquis® sur le canton des Petits Lhuys.</li> <li>• Au Chêne à la Vierge : la valorisation du point de vue sur Reims (parcelle 118), un sentier geocaching/course d'orientation sur la vie ordinaire de la forêt (gestion forestière et cynégétique), un sentier de mémoire (patrimoine historique).</li> <li>• A Verzy : la rénovation du sentier menant aux blockhaus du Mont-Sinaï (cf. fiche action 25).</li> </ul> </li> <li>- Rénovation de l'équipement du sentier des Faux de Verzy labellisé Tourisme &amp; Handicap, notamment grâce à l'intégration des nouvelles technologies (développement d'une application Smartphone « Sur le sentier des Faux » dont le modèle de construction est à réfléchir).</li> <li>- Nouvelle édition du topoguide de randonnée pédestre prévue par le PNR.</li> <li>- Entretien méticuleux des sentiers de randonnée existants et des équipements touristiques (réfection de voirie, fauchage des abords, sécurisation des arbres dangereux, changement de lisses, réparation ou remplacement de panneaux ou mobiliers, débroussaillage, broyage de branches, ramassage des déchets, etc.).</li> <li>- Participation à l'alimentation et à la valorisation de la plateforme web-SIG répertoriant tous les itinéraires de randonnée, potentiellement développée par le CRT.</li> </ul>	
<b>Objectif(s)</b>	
<p>Mettre à disposition des promeneurs pédestres une offre de circuits adaptés à leurs besoins Favoriser les connexions entre forêts domaniale</p>	

Indicateur(s) de suivi et d'évaluation					
1) Nombre d'aires de stationnement requalifiées/crées avec signalétique associée 2) Balisage du sentier entre la gare de Germaine et la FD du Chêne à la Vierge 3) Nombre d'offres de transports publics vers le massif créés/améliorés 4) Nombre d'actions liées à la promotion des nouvelles offres de transports et des nouvelles pratiques 1) Nombre de sentiers créés, inscrits au PDIPR					
Autres axes concernées	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
	X	x			X
Maître d'ouvrage pressenti	ONF, PNR, CRT				
Partenaires possibles	CDRP, CG51, FDC, Fédérations et associations sportives, Associations Paysages du Champagne, Offices de tourisme, Communes, etc.				
Budget estimé	Entre 30 et 50.000€ par sentier créé Développement de l'application smartphone : 30.000€ Topoguide : 20.000€ Outil web-SIG : 15.000€ Entretien des équipements touristiques : environ 40.000€ par an				
Sources de financement	CG51, CR, CRT, MHCS, IKEA, etc. 20.000€ par le PNR sur le développement d'un sentier thématique				

Calendrier prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018
Création de nouveaux sentiers		X	X	X	X
Développement de l'application Smartphone		X	X		
Actualisation du topoguide			10.000	10.000	
Inscription des nouveaux sentiers au PDIPR				X	X
Entretien des sentiers et équipements touristiques	40.000	40.000	40.000	40.000	40.000
Création de l'outil web-SIG du CRT ( <i>sous réserve de décision de mise en œuvre</i> )		15.000			

Action 5	Créer des supports de sensibilisation et de formation à destination du public				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>La forêt étant gérée de manière multifonctionnelle, de nombreuses activités et de nombreux utilisateurs s'y croisent. Les intérêts différents, parfois même opposés, de ces acteurs provoquent des conflits d'usage. Certaines initiatives se voient même stoppées dans leur élan, faute d'interlocuteur plus présent en amont des démarches pour les guider.</p> <p>Pour pallier ces problèmes actuels, il est important de développer une communication plus efficace entre les utilisateurs et les gestionnaires des espaces forestiers. Il est également essentiel de vulgariser les grands principes de la gestion forestière et cynégétique pour faciliter la compréhension des associations et autres personnes moteurs sur les contraintes à prendre en compte lors du développement d'activités nouvelles et tout simplement dans l'usage quotidien de nos forêts.</p> <p>La mise en ligne des dates de chasse en battue de grands gibiers sur le secteur cynégétique de la Montagne de Reims est réalisée par le PNR et la FDC depuis 2012 sur le site <a href="http://www.dateschasse.parc-montagnedereims.fr">www.dateschasse.parc-montagnedereims.fr</a>. Cette initiative a obtenu de nombreux retours positifs de la part des divers utilisateurs de la forêt. Cette démarche se poursuit.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<p>Pour faciliter et de pré-orienter la création d'activités au sein du massif:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le PNR rédige un guide pour l'organisation de manifestations sportives responsables. Celui-ci sera disponible fin 2014.</li> <li>- Des cartes couplant la présence d'éléments naturels remarquables avec la sensibilité des milieux seront distribués aux associations afin qu'ils puissent cibler les secteurs adéquats à leurs activités.</li> </ul> <p>Création de fiches d'information thématiques rédigées conjointement par l'ONF, la FDC et le PNR. Celles-ci seront:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- communiquées aux communes pour une publication dans les gazettes communales dans l'optique de vulgariser les principes de gestion forestière et cynégétique ;</li> <li>- distribués aux associations et mises à disposition en téléchargement, afin que les représentants de ces activités deviennent eux-même porte-parole des principes de cohabitation à adopter.</li> </ul> <p>- Poursuite de la mise en ligne des dates de chasse en battue de grands gibiers par le PNR et la FDC et valorisation de cette page internet sur différents vecteurs de communication.</p>					
<b>Objectif(s)</b>					
Sensibiliser les usagers de l'espace forêt à la cohabitation des différentes activités ayant cours au sein du massif ainsi que les contraintes de chacune					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Nombre de supports créés 2) Nombre de plateformes, de structures ayant ces supports à disposition 3) Nombre de conflits d'usage signalés					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
	x	x			
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF, PNR, FDC				
<b>Partenaires possibles</b>	Fédérations et clubs sportifs, communes, syndicats forestiers, offices de tourisme, Communes forestières				
<b>Budget estimé</b>	Conception et impression du guide des manifestations sportives : 3.300€ Calendrier des dates de chasse : temps de travail correspondant (15 jours/an pour le PNR et 10 jours/an pour la FDC)				
<b>Sources de financement envisageables envisageables</b>	CG51, CR, ONF				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Guide des manifestations sportives	3.300				
Cartes de sensibilité des milieux		x			
Création des fiches thématiques pour les communes et les associations		x	x		
Mise en ligne des calendriers de chasse	x	x	x	x	x

## De Verzy à Hautvillers, la Montagne de Reims : une forêt riche à faire découvrir

### b. Axe 2 : Développer des actions de sensibilisation et de communication autour de la forêt à destination du grand public et des professionnels

#### iii. Donner de la visibilité aux forêts domaniales et à Forêt d'Exception®

Action 6	Améliorer la signalisation et sa qualité en forêt domaniale				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Les trois FD sont séparées par des forêts communales et de grandes propriétés privées. Les limites entre toutes ces propriétés sont peu connues et difficilement reconnaissables sur le terrain. De plus les forêts domaniales sont peu visibles dans le continuum du massif : il manque une identité affichée des forêts.</p> <p>Cette action se propose de remédier à cette problématique en mettant en place des panneaux d'entrée en forêt où ils n'existent pas et en harmonisant la signalétique des FD avec une charte et un mobilier unique. Ces panneaux imposants, le long des grands axes routiers, sont nécessaires pour indiquer aux conducteurs les entrées des FD. Pour répondre aux exigences de matérialisation des frontières entre forêts publiques, forêts privées et communales, des panneaux « FD de ... » uniformes aux 3 FD seront posés le long des chemins et sentiers empruntés par les pédestres et les cyclistes.</p> <p>Il est tout aussi essentiel de travailler sur la signalétique en cœur de forêt, le long des sentiers existants ou prochainement créés (cf. fiche action 4). Les points d'accueil en forêt doivent être munis de panneaux d'information comprenant une carte de situation et des sentiers présents, des informations temporaires (ex : dates de chasse) et des informations sur la réglementation (déchets à ramener, le partage des sentiers aux différents usagers, des numéros de sécurité, etc.). Des liens QR codes pourraient permettre d'accéder à plus d'information (liens vers les sites du PNR, de l'ONF Forêt d'Exception, etc.). Des panneaux de sensibilisation aux richesses de la forêt aux opérations sylvicoles pourront être développés selon les besoins pour venir enrichir les sentiers existants.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<p><b>Signalétiques en bordure de FD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Inventaire des entrées principales de forêt, le long des axes routiers, et priorisation des panneaux à installer/rénover (effectué début 2014 par des stagiaires en Licence Professionnelle, rapport disponible sur demande).</li> <li>- Pose des panneaux manquants début 2015, soit 3 à Hautvillers, 2 à Verzy et 10 au Chêne à la Vierge.</li> <li>- Réflexion sur le visuel et le type de panneau à destination des publics non-véhiculés le long des sentiers forestiers. Conception et pose éventuellement en 2016, selon le budget disponible.</li> </ul> <p><b>Signalétiques à l'intérieur des FD</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Conception et pose de panneaux d'information sur les points d'accueil du public, c'est-à-dire les parkings.</li> <li>- Conception et pose de panneaux de sensibilisation le long des sentiers selon les besoins. En 2014 ont été mis en place deux panneaux à Verzy : un sur la tourbière du parking de Pins et sur l'importance du bois mort ; et un panneau sur l'étude paysagère effectuée à Hautvillers (cf. fiche action 16).</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Permettre au public de savoir quand il pénètre et quand il sort d'une forêt domaniale					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Nombre de panneaux d'entrée de forêt posés 2) Nombre de panneaux « FD de ... » posés 3) Nombre de panneaux d'information et de sensibilisation posés					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
	x	x			
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF				
<b>Partenaires possibles</b>	CG51, PNR, FDC				
<b>Budget estimé</b>	25.000€ pour les signalétiques en bordures de FD Un panneau d'information par point d'accueil, soit environ 25.000€				
<b>Sources de financement envisageables</b>	ONF				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Requalification des aires de stationnement en FD	15.000				
Partenariat avec la SNCF		10.000			
Réalisation de l'étude des mobilités dans le triangle Marnais		x	x	x	
Panneaux de sensibilisation	<b>selon les besoins</b>				

<b>Action 7</b>	<b>Animer le projet Forêt d'Exception et informer tous les publics de ses enjeux et avancées</b>
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>Le vaste projet Forêt d'Exception nécessite une animation du Comité de pilotage et un suivi continu des actions sur le terrain pour voir les projets se réaliser. La présence et le travail d'une équipe projet est donc essentiel.</p> <p>De plus, communiquer sur les valeurs engagées et les actions menées dans le cadre de la labellisation est important, puisqu'elles proviennent d'une réponse adaptée et durable aux attentes et demandes de la société vis-à-vis de l'espace forestier. Dans ce cadre, l'édition d'un livret de présentation du label destiné au grand public et à tous les partenaires du projet est une première étape.</p> <p>Forêt d'Exception affirme une forte gouvernance des acteurs du territoire dans la valorisation du patrimoine forestier. L'initiation des "Rencontres Forestières", journée d'échange entre les décideurs locaux et les gestionnaires des espaces forestiers afin de les sensibiliser à des thématiques de la gestion forestière, a donc été une évidence. Cette manifestation marque une parenthèse pour mieux se connaître et discuter des enjeux de chacun en toute convivialité.</p> <p>Le succès rencontré lors de la première édition de 2014 incite à organiser une édition annuel de cet événement, avec une thématique abordée par année (la première était l'intérêt écosystémique et public des mares forestières, les suivantes restent à définir selon le souhait des participants).</p> <p>Afin de compléter cette sensibilisation des élus locaux, une intervention de présentation du projet Forêt d'Exception au sein des conseils municipaux des communes du territoire du PNR peut être organisée.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animation du Comité de pilotage, recherche de financements avec les porteurs, recherche de mécènes, suivi et mise en œuvre des fiches actions. Présentation du projet Forêt d'Exception aux élus des communes du territoire du PNR.</li> <li>-- Mise en ligne et actualisation régulière des pages « Forêt d'Exception en Montagne de Reims » (<a href="http://www.onf.fr/foret-exception/sommaire/foretseau/montagne-reims/">http://www.onf.fr/foret-exception/sommaire/foretseau/montagne-reims/</a>), « En forêt de Verzy » (<a href="http://www.onf.fr/enforet/verzy/">http://www.onf.fr/enforet/verzy/</a>), « En forêt de Hautvillers » et « En forêt du Chêne à la Vierge » sur le site portail de l'ONF ;</li> <li>- Edition d'un livret expliquant la démarche de labellisation Forêt d'Exception et sa déclinaison sur le territoire de la Montagne de Reims. Celui-ci sera distribué lors des événements et manifestations, il pourra aussi être téléchargé en ligne. Dépliant de présentation « Forêt d'Exception en Montagne de Reims »</li> <li>- Organisation annuelle des Rencontres forestières aux côtés du PNR.</li> </ul> <p>Il existe plusieurs grosses manifestations sur le territoire du PNR auquel il est envisagé une représentation du label selon les années : le « trail des Tordus », manifestation sportive courant juillet dans les forêts de Verzy-Verzenay ; la "Rando du Parc" organisée chaque année par le PNR ; "Chasse &amp; Terroir en fête" organisé à Châlons-en-Champagne par la FDC tous les printemps ; la "marche des élus" qui a lieu depuis plus de 40 ans dans le Tardenois ; etc.</p>	
<b>Objectif(s)</b>	
<p>Parvenir à la réalisation du contrat de projet avec un résultat au moins égal à 75% des actions prévues</p> <p>Créer une plateforme Internet et un dépliant papier d'information sur le projet Forêt d'Exception en Montagne de Reims</p> <p>Valoriser le label Forêt d'Exception, ses enjeux et les actions menées en Montagne de Reims auprès des acteurs du territoire et du grand public afin de faire mieux connaître le projet et ses enjeux</p>	
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de fiches actions engagées et réalisées</li> <li>2) Mise en ligne et mise à jour régulière des pages internet décrites ci-dessus</li> <li>3) Si possible, suivi de la fréquentation de ces pages par les internautes</li> <li>4) Nombre de sources de diffusion du dépliant d'information</li> <li>5) Participation et représentation des différents cortèges d'acteurs aux Rencontres forestières</li> <li>6) Nombre de participation aux manifestations et nombre de visites sur les stands d'information</li> </ol>	

Autres axes concernées	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
		x	x		
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF, PNR				
<b>Partenaires possibles</b>	Syndicats forestiers, PEFC, Communes forestières, CRPF, FDC, autres structures gestionnaires des espaces naturels, associations naturalistes, comités sportifs, toutes structures susceptibles de communiquer des actualités à diffuser via le site « Forêt d'Exception »				
<b>Budget estimé</b>	Animation : 125.000€ pour le temps de travail du chargé de projet ONF + 40j/an pour les agents du PNR 5.000€ par an pour les Rencontres forestières Participation aux manifestations : 10.000€ sur 4 ans				
<b>Sources de financement envisageables envisageables</b>	ONF, PNR, MHCS				
Calendrier prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018
Suivi et animation du label (ONF/PNR)	25.000 / 40j	25.000 / 40j	25.000 / 40j	25.000 / 40j	25.000 / 40j
Mise en ligne et actualisation continue des pages internet	x	x	x	x	x
Edition du dépliant		x		x	
Rencontres forestières	4.000	5.000	5.000	5.000	5.000
Participation aux manifestations		2.500	2.500	2.500	2.500

#### iv. Former et sensibiliser les professionnels de la forêt

<b>Action 8</b>	<b>Mettre en place des formations et créer des documents de vulgarisation à destination des professionnels de la forêt</b>
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>Il est important de sensibiliser et d'organiser des temps d'échanges et de retours d'expériences entre les différentes structures amenées à exercer leurs activités en forêt. Cela fait partie des principes de gestion durable, concertée et respectueuse du patrimoine forestier; valeurs véhiculées par l'ONF et renforcée par la labellisation du massif forestier.</p> <p>Ainsi, l'ONF a déjà bien avancé sur des processus de formation continue de son personnel. Des formations destinées aux ouvriers forestiers, aux agents, et au personnel technique en général sont déjà mises en place (exemple: formation aux travaux touchant les Faux pour les ouvriers forestiers, journées environnementales 2014 pour les agents forestiers sur l'intérêt, la réglementation et la protection des rûs et des zones humides forestières) et se poursuivent.</p> <p>Afin de promouvoir une gestion durable de l'ensemble du massif forestier de la Montagne de Reims, une formation détaillée des agents des deux UT concernés sur l'éco-certification PEFC permettra d'étayer leurs discours auprès des communes et propriétaires forestiers (cf. fiche action 17).</p> <p>Une concertation est à mener avec les acteurs de terrain et les partenaires locaux afin de mutualiser les savoir-faire et d'identifier les synergies possibles sur la mise en place de formations. Les sujets et les modalités de mise en oeuvre sont à réfléchir, l'amélioration de l'équilibre forêt-gibier est un bon exemple (cf. fiche action 19).</p> <p>Des interventions auprès des futurs professionnels de la forêt (BTS gestion forestière par exemple) sont également possible sur demande.</p> <p>Au delà de formations physiques, des outils de formation doivent également être développés. Une communication matérialisée sur la prise en compte du patrimoine naturel dans les pratiques d'exploitation viendra faciliter la sensibilisation des professionnels exerçant en forêt. Ces supports pourront être distribués par les agents forestiers directement sur le terrain, ils devront donc avoir quelques exemplaires dans leurs véhicules de fonction. Il sera également possible de les distribuer lors de manifestations divers et devront être disponible au téléchargement sur les plateformes en ligne adéquates. Ces fiches ou guides techniques doivent être réfléchis et développés avec nos partenaires gestionnaires des espaces naturels afin de cerner les thématiques à traiter en fonction des problématiques rencontrées sur le territoire, notamment avec l'équipe du PNR.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>Formations</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des formations en interne avec le responsable environnement de l'agence Aube-Marne et les partenaires de l'ONF. Les thématiques actuellement prévues sont les arbres à valeur biologique (2015) et les zones de captage (2016).</li> <li>- Mise en place d'une formation détaillée sur PEFC pour les agents forestiers (cf. fiche action 17).</li> <li>- Réflexion sur la mise en place de formations externes sur la prise en compte du patrimoine naturel dans les activités forestières.</li> <li>- Interventions auprès de futurs forestiers en formation.</li> </ul> <p><b>Outils de sensibilisation</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Carte de la sensibilité des sols au tassement pour distribution et sensibilisation par les agents auprès des équipes de bûcherons (élaborés dans le cadre du PAT, cf. fiche action 21).</li> <li>- Création d'une cartographie d'itinéraires routiers dans le but de sensibiliser les chauffeurs de grumiers à la longévité des routes forestières (croisement du poids de circulation avec la résistance à l'écrasement).</li> <li>- Rédaction de fiches d'information sur les prescriptions à suivre établies par le RNEF et le RNTF -deux documents réglementaires s'appliquant aux travaux, aux services et aux ventes de bois – pour s'assurer de leur bonne application.</li> </ul>	
<b>Objectif(s)</b>	
Sensibiliser les professionnels et les futurs professionnels de la forêt aux différents enjeux et répercussions de leurs pratiques	
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de formations, de rencontres et d'interventions effectuées</li> <li>2) Nombre de professionnels touchés par ces dispositifs par rapport au nombre ciblé</li> <li>3) Nombre de documents de sensibilisation créés et mis à disposition des professionnels</li> <li>4) Nombre de lieux de diffusion</li> </ol>	

Autres axes concernées	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
			x		x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF, PNR				
<b>Partenaires possibles</b>	Syndicats forestiers, PEFC, Communes forestières, CRPF, autres structures gestionnaires des espaces naturels (ONEMA, AESN, etc.), etc.				
<b>Budget estimé</b>	7.500€ sur 2016-18 pour les formations internes 10.000€ pour les outils de sensibilisation cités Temps de travail correspondant				
<b>Sources de financement envisageables envisageables</b>	CR, Valeur Bois				
Calendrier prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018
Formations internes ONF	x	x	2.500	2.500	2.500
Interventions auprès de futurs forestiers	x	x	x	x	x
Réflexion sur la mise en place de formations externes			x	x	x
Carte de la sensibilité des sols		3.000			
Carte d'itinéraires pour grumiers				5.000	
Fiches infos RNEF, RNTF			2.000		
Autres supports		x	x	x	

<b>Action 9</b>	<b>Effectuer des expérimentations dans les travaux et exploitations grâce notamment au pôle « Recherche, développement et innovation » de l'ONF</b>				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>La charte nationale Forêt d'Exception indique que chaque territoire concerné par cette labellisation constitue un secteur privilégié d'innovation et d'expérimentation pour de nouvelles pratiques de gestion des milieux et de gestion sylvicole adaptées aux enjeux locaux. Les résultats issus de ces essais serviront ensuite à construire une source d'information non-négligeable pour les transferts de compétences et les retours d'expériences au sein de l'ONF, contribuant ainsi à un processus d'amélioration continue des pratiques et des connaissances des forestiers.</p> <p>Durant la période de ce premier contrat de projet, une réflexion sera menée en concertation avec les acteurs du territoire et le pôle « Recherche, développement et innovation » de l'ONF afin d'identifier de nouvelles pratiques à tester au sein du massif forestier. Elles pourront ainsi être déployées dans les meilleures conditions durant le second contrat de projet.</p> <p>Un système d'identification et de géolocalisation individuelle des Faux de Verzy doit être mis en place sur la période 2015-2018, via notamment l'utilisation de smartphones. Cela permettra une actualisation du dernier inventaire de population effectué ainsi qu'une meilleure gestion de celle-ci, adaptée à l'historique de chaque individu ou groupe d'individus au sein de la RBD. Une autre possibilité à étudier serait de trouver un double emploi à l'acquisition de données LIDAR envisagée dans le cadre de la fiche action 25 pour actualiser cet inventaire.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement d'une application mobile permettant un meilleur suivi technique des faux de Verzy (base de données accessible directement sur le terrain avec coordonnées GPS, photos, caractéristiques de l'individu, historique des opérations d'entretien).</li> <li>- Réflexions sur les autres expérimentations à mener durant le prochain contrat de projet, notamment la possibilité d'utiliser le système LIDAR comme outil de recensement des Faux (cf. fiche action 25).</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Expérimenter des innovations dans nos pratiques pour ensuite transférer de nouveaux savoir-faire					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Application opérationnelle et déployée sur le terrain 2) Nombre de projet émanant pour le prochain contrat de projet					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
		x			
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF				
<b>Partenaires possibles</b>	PNR, autres structures gestionnaires des espaces naturels, centres de recherche, etc.				
<b>Budget estimé</b>	30.000€ pour l'application sur 2015-2018				
<b>Sources de financement envisageables</b>	MHCS				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Développement d'une application pour un suivi technique des faux			30.000		
Réflexion sur d'autres expérimentations		x	x	x	x

## v. Sensibiliser le grand-public et les scolaires à la forêt et à ses richesses

Action 10	Créer des outils d'animation et organiser l'accueil du grand public				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Dans le but de participer à l'éducation à l'environnement et à la valorisation de la démarche de labellisation, des animations nature sont organisées par les agents forestiers dont les triages sont touchés par Forêt d'Exception. Les personnels et partenaires de MHCS bénéficient ainsi depuis 2011 de visites dans les forêts domaniales de la Montagne de Reims, présentant les actions réalisées dans le cadre du partenariat ONF/MHCS mais également la biodiversité forestière et les principes de gestion durable de la forêt. Ces visites se poursuivront sur la durée de ce contrat de projet grâce au renouvellement de convention entre les deux structures.</p> <p>Dans le cadre de sa mission d'Education au territoire, au développement durable et à la biodiversité, le PNR réalise de nombreuses sorties sur l'ensemble de son territoire en partenariat avec les communes, et notamment en FD en association avec l'ONF. Tournées vers le grand public et les groupes extrascolaires, elles ont pour objectif d'informer et de sensibiliser aux richesses locales. Une sortie destinée à la découverte du label Forêt d'Exception en situation réelle sur sites pourra éventuellement être conçue, le contenu et la durée étant adaptées en fonction de l'âge visé.</p> <p>Il est essentiel de délivrer un message cohérent aux visiteurs, un livret distribué aux structures animatrices de sorties sera donc rédigé afin de diffuser les éléments clés à connaître sur la gestion et le patrimoine des FD. Afin de rendre les promenades en autonomie plus attrayantes, un questionnaire à remplir au fur et à mesure de la découverte du territoire sera également élaboré et rendu disponible au téléchargement sur internet ou bien directement dans les offices de tourisme.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Visites d'une demi-journée sur le thème de la gestion forestière et du label Forêt d'Exception réalisées par un personnel de l'ONF, auprès d'un groupe de 20 employés (maximum) de l'entreprise mécène.</li> <li>- Organisation possible de sortie « Forêt d'Exception » par le PNR.</li> <li>- Rédaction d'un livret « La parole du forestier » donnant tous les éléments clés du discours à avoir sur la gestion forestière pour tous les animateurs amenés à intervenir sur le sujet.</li> <li>- Elaboration d'un livret questionnaire utilisable comme support de randonnée par le grand public dans l'optique de découvrir le territoire autrement. Les réponses seront à trouver le long des sentiers existants sur le territoire du PNR. Le livret sera disponible en téléchargement sur internet ou dans les structures telles que les offices de tourisme, la maison du Parc, etc.</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Initier le grand public aux richesses de la forêt par le biais de sorties sur le terrain					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de sorties réalisées et nombre de participants à ces visites</li> <li>2) Nombre de participation aux manifestations et nombre de visites sur les stands d'information</li> <li>3) Nombre d'outils d'animation produits</li> <li>4) Nombre de lieux de diffusion des outils créés</li> </ol>					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
		x			
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF, PNR				
<b>Partenaires possibles</b>	Syndicats forestiers, Communes forestières, FDC, autres structures gestionnaires des espaces naturels, associations naturalistes, etc.				
<b>Budget estimé</b>	Sorties : 6.000€ sur 5 ans + temps de travail PNR estimé à 1200€ Création et diffusion d'outils : 8.000€				
<b>Sources de financement envisageables</b>	MHCS, ONF, PNR				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Sorties MHCS	1.200	1.200	1.200	1.200	1.200
Sorties PNR	180	240	240	270	270
Rédaction et diffusion de « La parole du forestier »			5.000		
Elaboration d'un livret questionnaire pour le public			3.000		

<b>Action 11</b>	<b>Réaliser des sorties pour le public scolaire et mieux organiser/structurer l'animation nature avec les écoles</b>
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>Dans le cadre de sa politique d'accueil du public et de développement d'actions à destination des scolaires, l'agence Aube-Marne de l'ONF réalise des animations en forêt sur un concept de produit d'éducation à l'environnement nommé « En quête des secrets de la forêt », élaboré par un groupes d'animateurs de la Direction générale de l'ONF. Celles-ci sont financées par le mécénat MHCS.</p> <p>Dans le cadre de sa mission d'Education à l'environnement, le PNR a mis en place la démarche d'animation de réseau sur son territoire. L'objectif est de fédérer les acteurs autour d'un projet partagé qui est l'éducation au territoire, mutualiser les moyens, proposer une offre éducative liées aux enjeux de son territoire et plus largement au développement durable et à la biodiversité en direction des groupes scolaires et extrascolaires. L'ONF intègre ce réseau dans le but de cadrer les différentes sorties pédagogiques ayant lieu en FD, de développer des sorties sur le thème du métier du forestier et de participer à la dynamique de structuration de l'offre pédagogique locale.</p> <p>C'est en s'appuyant sur ces objectifs communs que l'ONF et le PNR collaborent sur la création d'un outil pédagogique qui sera utilisé comme support pour des animations en classe suivies d'une ou plusieurs sorties terrain portant sur les spécificités des 3 FD candidates au label. Par le biais de cette animation de réseau, l'Education Nationale sera sollicitée pour contribuer à cette création. D'abord dirigé vers les publics scolaires (cycle 3), ces animations et ce jeu « Forêt d'Exception en Montagne de Reims » pourront également servir pour les groupes extrascolaires (8-12 ans). Après une période de test des outils créés, ce jeu éducatif pourra être adapté pour les 6<sup>ème</sup>-5<sup>ème</sup>. Il sera également utilisable lors de manifestations diverses (cf. fiche action 10).</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<p>- 2 à 4 sorties "En quête des secrets de la forêt" animées par l'ONF chaque année, destinées aux scolaires et enseignants des cycles 2 (GS à CE1) et 3 (CE2 à CM2). Celles-ci comprend une animation d'une demi-journée, une malette pédagogique nature par enfant, des posters pour la classe et des fiches forêt pour l'enseignant.</p> <p>- Intégration de l'ONF à la commission "Education au territoire" du réseau éducatif mis en place par le PNR pour promouvoir les offres éducatives du territoire (création d'un guide des offres éducatives réunissant l'ensemble des acteurs locaux, organisation de journées pédagogiques et de séminaires, accompagnement et formation des acteurs éducatifs dans leurs projets en partenariat avec les institutions concernées, accueil sur site des enseignants afin de leur faire découvrir les animations et outils à leur disposition).</p> <p>- Création d'un avenant à la convention cadre signée entre le PNR et l'ONF prévoyant :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La transmission d'un planning de toutes les visites en forêt domaniale aux agents, l'établissement d'une d'autorisation permanente pour ces sorties sur les secteurs ne présentant pas de problèmes de sécurité, la précision de règles de cueillette et de récolte au cas où le projet scolaire prévoiraient ce genre d'activités afin d'éviter toutes dégradations du milieu.</li> <li>• 12 interventions d'une demi-journée réalisées par l'ONF chaque année (3 sorties par agent), destinées aux scolaires de cycle 3, sur le thème du "métier du forestier". Ces animations sont établies via le PNR dans le cadre d'un programme pédagogique précis construit avec l'enseignant.</li> </ul> <p>- Création d'un outil pédagogique Forêt d'Exception en Montagne de Reims sous la forme d'un jeu plateau ou plusieurs équipes progressent sur des sentiers menant à la labellisation de leurs forêts en répondant à des cartes questions aux thématiques liées à la gestion multifonctionnelle d'une forêt.</p>	
<b>Objectif(s)</b>	
Proposer une offre d'animations pédagogiques cohérentes entre les différents prestataires du territoire. Initier les scolaires aux richesses de la forêt et sa gestion multifonctionnelle dans le cadre de projets construits avec les enseignants et en lien avec le programme scolaire.	
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	
<p>1) Nombre de sorties effectuées</p> <p>2) Nombre d'enfants, de classes, d'écoles participantes</p> <p>3) Nombre d'utilisation du jeu plateau à l'année</p>	

<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
	x	x			
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	PNR, ONF				
<b>Partenaires possibles</b>	Education nationale, Acteurs du réseau Education au territoire, associations naturalistes, structures gestionnaires d'espaces naturels, FDC, etc.				
<b>Budget estimé</b>	71.100€ répartis sur 5 ans				
<b>Sources de financement envisageables</b>	ONF, PNR, MHCS				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
« En quête des secrets de la forêt »	3.900	2.600	2.600	2.600	2.600
« Métier du forestier »		4.200	4.200	4.200	4.200
Création du jeu plateau		8.500		8.500	
Animation Forêt d'Exception	3.600	8.600	3.600	3.600	3.600

## De Verzy à Hautvillers, la Montagne de Reims : une forêt à mieux connaître et mieux préserver

### c. Axe 3 : Améliorer les connaissances sur la forêt en tant que ressource économique, écologique et sociale

#### vi. Améliorer les connaissances scientifiques sur les écosystèmes par des inventaires

Action 12	S'engager comme acteur de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Les Etats signataires de la Convention sur la biodiversité biologique des Nations-Unies se sont engagés à poursuivre leurs efforts en faveur de la préservation de la biodiversité et à mobiliser l'ensemble des collectivités territoriales par subsidiarité. Dans cet esprit, la région Champagne-Ardenne a souhaité prendre l'initiative de rassembler les acteurs de la biodiversité pour construire une charte régionale de la biodiversité. Cette démarche vise à proposer une stratégie de préservation et de valorisation de la biodiversité pour le territoire et ses acteurs.</p> <p>Le PNR, affirmant sa vocation d'exemplarité dans la qualité environnementale, est déjà acteur de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne. Par sa gestion durable des forêts publique française, l'ONF participe activement à la préservation de la biodiversité, grâce à sa prise en compte dans la gestion courante des forêts, mais aussi grâce à l'importance du réseau Natura 2000 en forêt publique, et l'extension de son réseau de réserves biologiques.</p> <p>L'ONF souhaite donc faire la promotion de cette démarche en rejoignant le PNR parmi la liste des signataires de la Charte Biodiversité de la Région Champagne-Ardenne, et en incitant les acteurs territoriaux à en faire de même.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Devenir signataire à part entière de la Charte : reconnaître les orientations de celles-ci (Enrichir la connaissance de la biodiversité pour la partager, sensibiliser tous les publics, mobiliser les acteurs de la biodiversité pour plus d'efficacité dans des actions groupées, agir dans le respect et la valorisation de la biodiversité) et proposer des actions Forêt d'Exception correspondantes.</li> <li>- Participer à la conférence régionale de la biodiversité, future instance de concertation et de partenariat entre acteurs du territoire en faveur de la biodiversité.</li> <li>- Présenter un bilan annuel des engagements pris et des actions proposées.</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Intégrer la dynamique régionale de préservation de la biodiversité					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Faire partie intégrante de la liste des signataires de la Charte Biodiversité Champagne-Ardenne					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
			x		
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF				
<b>Partenaires possibles</b>	Région Champagne-Ardenne				
<b>Budget estimé</b>	Temps de travail correspondant				
<b>Sources de financement envisageables</b>	ONF (100%)				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Inscription à la Charte	x				
Participation aux conférences et		x	x	x	x

<b>Action 13</b>	<b>Améliorer nos connaissances de la biodiversité présente en Montagne de Reims</b>				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Valoriser le patrimoine forestier local, c'est aussi améliorer les connaissances naturalistes de ces milieux. Depuis la création des RBD des faux et des mares de Verzy, les recherches se sont concentrées dans ces deux secteurs. Afin de mieux appréhender les enjeux environnementaux des trois FD touchées par le label, il est nécessaire d'identifier les espèces et les milieux d'intérêt pouvant s'y trouver, ceci comprenant aussi bien la biodiversité exceptionnelle qu'ordinaire.</p> <p>Des études ont donc déjà eu lieu (par exemple en RBD des mares de Verzy : inventaire floristique, inventaire des amphibiens et de leurs larves, inventaire des coléoptères aquatiques), d'autres sont en cours (cf. ci-dessous). La TVB, finalisée début 2015, donnera les orientations à prendre sur les taxons à étudier dans les années à venir.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<p>En 2014, le PNR mène les études suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- inventaire des zones humides sur le territoire du Parc;</li> <li>- inventaire des chiroptères présents sur les sites Natura 2000;</li> <li>- études des habitats: éboulis crayeux sur le territoire du Parc et pelouses calcaires sur les sites Natura 2000.</li> </ul> <p>Cette même année, un inventaire des odonates a eu lieu sur les sites Natura 2000 du PNR dans le cadre du Plan régional d'action Odonates.</p> <p>Dans le cadre de la convention 2014-18 signé avec l'AESN, un recensement des cours d'eau en forêt de Verzy et plusieurs autres forêts Est-Marne est à l'étude. Cette action permettra, entre autres, la mise en place d'un schéma directeur de recommandations pour le transport de bois (cf. fiche action 8). D'autres projets pourront être soumis à la Commission des aides de l'Agence de l'Eau qui décidera de leurs financements.</p> <p>De plus, le réseau avifaune de l'ONF réalisera un IPA sur les 3 FD en 2015-16 afin de mettre en œuvre les résultats de l'étude Oiseaux des Bois menée conjointement avec la LPO en 2011 et mieux intégrer la préservation de l'avifaune dans la gestion forestière courante. Le PNR étudie la possibilité d'étendre cette étude aux forêts jouxtant les FD et aux sites Natura 2000.</p> <p>Des études poussées sur l'origine physiologique et génétique du hêtre tortillard, ainsi que sur d'autres feuillus précieux tels l'Aliser de Reims, sont à préconiser. Le comité scientifique du PNR propose également la réalisation d'une étude sur la faune saproxylique afin d'améliorer les connaissances sur ce thème.</p>					
<b>Objectif(s)</b>					
Approfondir les connaissances sur la faune et la flore présente en forêt domaniale afin de mieux en tenir compte dans nos pratiques					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Nombre d'études menées					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
			x		
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF, PNR				
<b>Partenaires possibles</b>	AESN, Associations naturalistes et autres structures gestionnaires d'espaces naturels				
<b>Budget estimé</b>	26.680€ pour les IPA en FD 20.000€ pour le recensement des cours d'eau en FD de Verzy A définir en fonction des résultats de la TVB.				
<b>Sources de financement envisageables</b>	ONF (100% des IPA en FD, PNR pour le complément)				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Etudes menées par le PNR	x				
IPA		13.340	13.340	x	
Recensement des cours d'eau en FD de Verzy		10.000	10.000		
Faune saproxylique			x	x	
Hêtres tortillard et feuillus précieux			x	x	
Autres à définir selon résultats TVB		x	x	x	x

<b>Action 14</b>	<b>Lutter contre les espèces invasives</b>				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Les espèces invasives s'établissent dans les espaces dont elles ne sont pas originaires. Leur développement impacte la faune et la flore autochtone négativement, ce qui perturbe les milieux naturels et peut provoquer des désagréments pour les activités anthropiques (qualité de l'eau, irrigation, agriculture, pêche, etc.) ou la santé publique (allergies, toxicité, transmissions de maladies, etc.). Dans le souci de préserver la biodiversité du massif forestier de la Montagne de Reims, il est nécessaire de développer des actions de lutte de ces espèces envahissantes.</p> <p>La première étude à réaliser est une cartographie des espèces invasives, au moins végétales, présentes sur le territoire. Une fois les espèces identifiées, il sera alors possible de proposer les moyens de lutte adéquate et les mettre en œuvre.</p> <p>En revanche, il est déjà établi que les foyers de populations de raton laveur (<i>Procyon lotor</i>) sont en expansion dans le nord-est de la France et le nombre de prélèvement a doublé durant la dernière décennie. Les impacts de cette espèce opportuniste sur son environnement restent peu connus, il est cependant avéré une certaine préférence alimentaire pour les amphibiens. Dans le cadre de Forêt d'Exception, il est primordial de devancer tout dégât éventuel sur les espèces d'intérêt présentes en FD, telles le sonneur à ventre jaune (<i>Bombina variegata</i>) ou le triton crêté (<i>Triturus cristatus</i>) qui relèvent de l'annexe II de la Directive Habitat. Vecteurs de la rage, de l'ascaris ou de la leptospirose, ces animaux peuvent également poser des problèmes de santé publique, situation paradoxale devant un accueil du public en plein développement.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La TVB prévoit de sensibiliser le public à ces problématiques via des actions de communication.</li> <li>- Cartographie des EEE présentes sur le territoire et propositions de moyens de lutte si nécessaire.</li> <li>- Travail sur la réduction / destruction des populations de raton laveur.</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Prévenir, amoindrir l'impact des espèces exogènes sur la biodiversité locale					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Nombre d'études menées 2) Suivi de l'évolution des espèces identifiées comme sensibles 3) Nombre de mesures de lutte, de prévention mises en œuvre					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
		x	x		
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF, PNR, FDC, ONCFS (CNERA), DDT				
<b>Partenaires possibles</b>	ONF, PNR, FDC, ONCFS (CNERA), DDT				
<b>Budget estimé</b>					
<b>Sources de financement envisageables</b>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Cartographie des EEE			x		
Etude sur le raton laveur			x	x	

## De Verzy à Hautvillers, la Montagne de Reims : une forêt pour le bois, l'énergie et nos emplois

### d. Axe 4 : Développer une activité économique responsable, de la ressource jusqu'au produit, grâce à l'amélioration des pratiques et à l'innovation

#### • Aller encore plus loin que les engagements de l'ONF sur la biodiversité

Action 15	Préserver la biodiversité des forêts domaniales
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>La volonté de contribuer au maintien et à la valorisation de la biodiversité constitue un des engagements fondamentaux de la politique environnementale de l'ONF.</p> <p>La mise en place progressive d'îlots de vieillissement dans les forêts publiques est une des traductions concrètes de cet engagement. Le maintien d'une trame de vieux arbres assure la présence d'éléments de stades de vieillissement qui pourraient disparaître dans le cadre d'un cycle sylvicole axé sur la production de bois et conforte la survie et le déplacement d'espèces inféodées à ces stades de maturité.</p> <p>De plus, la forêt domaniale de Verzy abrite une biodiversité exceptionnelle : la station la plus importante au niveau mondial de hêtres tortillards, ainsi qu'un réseau de mares conséquent abritant une tourbière âgée d'au moins 7 siècles.</p> <p>Afin de préserver ces richesses naturelles rares, deux RBD ont été créées sur les secteurs correspondants. La RBD des Faux de Verzy a été créée en 1981 avec une surface originelle de 29,06 ha avant d'être étendue pour atteindre une surface de 57,44 ha. Selon le dernier inventaire effectué, 700 Faux se trouvent dans cette RBD, celui-ci doit être actualisé (cf. fiche action 9).</p> <p>La RBD des mares de Verzy a été créée en même temps que la première, puis remaniée en 2005. Elle regroupe 69 mares sur une aire de 9,77 ha pour une surface en eau de 1,42 ha.</p> <p>En 1981, les procédures de gestion des RBD n'obligeaient pas à la réalisation d'un plan de gestion spécifique. Aussi, la gestion était instaurée à partir du document global d'aménagement. L'instruction n° 95T32 du 10 mai 1995 sur les RBD et les séries d'intérêt écologique particulier dans les forêts bénéficiant du régime forestier a initié le principe au niveau de ces deux RBD en même temps que leurs remaniements. Les plans de gestion définitifs devraient être finalisés d'ici 2015</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>Îlots de vieillissement</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La révision de l'aménagement de Hautvillers (2014-2034) inclut 10 îlots de vieux bois pour une surface totale de 13,82 h (soit 3,5% de sa surface totale).</li> <li>- La révision de l'aménagement du Chêne à la Vierge (2014-2034) prévoit de créer 5 îlots de vieillissement pour une surface totale de 39,23 ha (soit 2% de sa surface totale).</li> <li>- L'aménagement actuel de Verzy (2008-2022) a établi 7 îlots de vieillissement pour une surface totale de 12,51 ha (soit 1,5% de sa surface totale). Lors du prochain contrat de projet, la révision du document engendrera une augmentation de cette aire.</li> </ul> <p><b>Plans de gestion</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le plan de gestion de la RBD des Faux de Verzy (période d'application : 2011-2022) est en cours de validation par le CNPN. Un rapporteur doit venir sur place d'ici fin 2014 pour évaluer le dossier et le valider définitivement. Le programme d'actions positionne la préservation des Faux en priorité sur tout autre objectif de production ou d'accueil du public. Les actions prévues sont (pour plus de détails, consulter le plan de gestion en question) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'identification individuelle des Faux sur le terrain (cf. fiche action 9) ;</li> <li>• Des opérations sylvicoles (coupes et travaux) favorables aux Faux et à la biodiversité globale du site ;</li> <li>• La régulation des populations piscicoles et animales ;</li> <li>• Des mesures d'accueil du public, des mesures concernant les risques et d'ordre sanitaires, des études et des suivis naturalistes ;</li> <li>• L'accès interdit au public en dehors des sentiers existants.</li> </ul> </li> <li>- Le plan de gestion de la RBD des mares de Verzy (période d'application : 2010-2019) doit être complété par le responsable Environnement de l'Agence Aube-Marne avant d'être soumis de nouveau au CNPN pour validation. La gestion du site est divisée selon sept entités, pour chacune d'entre elles sont prévues (pour plus de détails, consulter le plan de gestion en question) : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des actions spécifiques en faveur des éléments remarquables de la biodiversité ;</li> <li>• Aucune opération sylvicole si ce n'est pour but conservatoire ;</li> <li>• La régulation des populations piscicoles et animales ;</li> <li>• Des mesures d'accueil du public, des mesures concernant les risques et d'ordre sanitaires, des études et des suivis naturalistes.</li> </ul> </li> </ul>	
<b>Objectif(s)</b>	
<p>Préserver la biodiversité liée aux stades des peuplements très âgés à très gros bois et illustrer vis-à-vis du public les processus de vieillissement poussés des peuplements</p> <p>Mettre en place des mesures de gestion validées par le CNPN au sein des deux RBD</p>	
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	
<p>Préserver la biodiversité liée aux stades des peuplements très âgés à très gros bois et illustrer vis-à-vis du public les processus de vieillissement poussés des peuplements</p> <p>Mettre en place des mesures de gestion validées par le CNPN au sein des deux RBD</p>	

Autres axes concernées	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
					x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF				
<b>Partenaires possibles</b>	Temps de travail des aménagistes et du responsable Environnement				
<b>Budget estimé</b>	Temps de travail des aménagistes et du responsable Environnement				
<b>Sources de financement envisageables</b>	ONF				
Calendrier prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018
Îlots de vieillissement à Hautvillers	x				
Îlots de vieillissement au Chêne à la Vierge	x				
Îlots de vieillissement à Verzy	prochain contrat de projet				
Validation du PdG de la RBD Faux de Verzy	x				
Modification et validation du PdG de la RBD	x	x			

<b>Action 16</b>	<b>Veiller à une meilleure intégration paysagère des opérations sylvicoles vis-à-vis du public</b>
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>Les forêts domaniales de la Montagne de Reims sont périurbaines et présentes d'important enjeux de fréquentation. Ce constat est d'autant plus prononcé sur la FD de Hautvillers, dont une partie du canton des Rinsillons se trouve dans la zone tampon du dossier « Coteaux, maisons et caves de Champagne », actuellement candidat au titre de paysage culturel français au Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Ce secteur est, de ce fait, en cours de classement au titre de site classé sous l'appellation « coteaux historiques de Champagne » par la DREAL afin d'assurer la gestion durable du territoire et la protection de ses qualités paysagères.</p> <p>Afin de répondre à ces nouveaux statuts de protection des paysages, et aux exigences du label Forêt d'Exception, la révision de l'aménagement forestier de Hautvillers a été complétée par une étude paysagère de grande ampleur en 2013. Le but des préconisations issues de cette étude sont d'allier les contraintes sylvicoles aux contraintes paysagères. Le canton des Rinsillons doit en effet rester un lieu de prédilection pour les visiteurs et une place de travail pour les forestiers. Ainsi, les recommandations de renouvellement des peuplements s'étalent sur 4 périodes successives d'aménagement (soit 80 ans) afin d'atténuer l'impact paysager des coupes dans le temps.</p> <p>L'ONF et le PNR s'associent à l'Association Paysages du Champagne pour soutenir les démarches concourant à l'obtention du titre de Patrimoine Mondial. Les structures collaborent sur la construction d'un sentier Randocroquis® sur le canton des Petits Lhuys afin de valoriser les transitions paysagères entre vignes et forêts, typiques de la région champenoise (cf. fiche action 4).</p> <p>Bien que moins crucial qu'en forêt de Hautvillers, le Chêne à la Vierge a également bénéficié d'une étude paysagère lors de la révision de son aménagement en 2014, le but étant d'apporter des solutions afin de rompre l'homogénéité de ces grandes lignes droites, de préserver ou d'améliorer la qualité des lisières pour une meilleure intégration des opérations sylvicoles vis-à-vis du public. Il sera envisagé d'en faire de même lors du bilan à mi-parcours de l'aménagement de Verzy, ou au plus tard lors de sa révision en 2022.</p> <p>Ces préoccupations paysagères se rencontrent également dans les grands enjeux contemporains. Dans un contexte de dérèglement climatique global, une attention particulière est en effet portée par les équipes de l'ONF dans le choix des essences cultivées, adaptées aux évolutions constatées du milieu forestier. Le défi du changement climatique représente un véritable axe stratégique pour l'ONF au niveau national. Les choix de sylviculture menée sont un véritable outil de stockage de carbone atmosphérique, la forêt française capte plus de 10% des émissions nationales de CO2.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation d'études paysagères lors des révisions d'aménagement des forêts domaniales pour une meilleure intégration des préoccupations du grand-public vis-à-vis des coupes et des travaux forestiers.</li> <li>- Partenariat avec l'Association Paysage de Champagne dans l'optique de contribuer à la candidature des Coteaux de Champagne au Patrimoine Mondial de l'UNESCO et de valoriser les paysages du territoire.</li> <li>- Prise en compte du changement climatique dans les pratiques forestières (adaptations des essences cultivées notamment).</li> </ul>	
<b>Objectif(s)</b>	
<p>Assurer une meilleure intégration des opérations sylvicoles vis-à-vis du public Diluer l'impact paysager des coupes de bois dans le temps</p>	
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Réalisation de trois études paysagères (deux sur la période du contrat de projet)</li> <li>2) Application des préconisations paysagères au travers de l'aménagement opéré</li> </ol>	

Autres axes concernées	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
			x		x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF				
<b>Partenaires possibles</b>	PNR, Association Paysages du Champagne, DREAL				
<b>Budget estimé</b>	Temps de travail				
<b>Sources de financement envisageables</b>	ONF				
Calendrier prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018
Etude paysagère à Hautvillers	réalisée en 2013				
Etude paysagère au Chêne à la vierge	7000				
Etude paysagère à Verzy	en 2022 au plus tard				
Signature d'une convention de partenariat avec l'Association Paysages du Champagne	x				
Contribution à la candidature au Patrimoine Mondial	x	x	x		

<b>Action 17</b>	<b>Développer les surfaces forestières écocertifiées PEFC en Montagne de Reims</b>				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>La gestion forestière durable menée par l'ONF depuis de nombreuses années est reconnue par l'obtention en 2003 du label d'éco-certification PEFC pour les forêts domaniales et pour les forêts des collectivités qui souhaitent afficher leur intérêt pour la gestion durable des forêts. Sur le principe d'une participation volontaire, cette certification garantit notamment pour la filière forêt-bois que les bois vendus soient issus de forêts dont la gestion garantit le respect de l'environnement et la conservation des forêts.</p> <p>La charte Forêt d'Exception inscrit le transfert d'expériences et de savoir-faire au-delà des forêts domaniales comme l'un des objectifs du label. Ainsi, dans le but d'étendre ces bonnes pratiques à l'ensemble du massif forestier de la Montagne de Reims, une sensibilisation des communes et des propriétaires privés est engagée afin qu'ils adhèrent à la certification PEFC. Les producteurs de bois privés et publics, en adhérant à PEFC, s'engagent sur un cahier des charges du propriétaire forestier qui reprend les points d'une gestion durable des forêts (respect des sols, respect des peuplements forestiers, information sur la gestion durable, respect des cours d'eau, etc.).</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Rédaction d'une lettre conjointe PEFC/ONF/CRPF ou Communes forestières, distribuée avec un dépliant de présentation de la certification forestière PEFC au public visé.</li> <li>- Publication d'un article sur PEFC au sein du journal Sylvinfo du CRPF, envoyé à 7500 propriétaires de la région.</li> <li>- Organisation de présentation(s) PEFC avec l'ONF et le CRPF auprès des élus et des propriétaires.</li> <li>- Mise en place de formations PEFC auprès des prescripteurs (cf. fiche action 8).</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Accroître les surfaces forestières dont la gestion respecte la charte PEFC pour obtenir un pourcentage de forêts communales certifiées supérieur à celui de l'agence Aube-Marne.					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Nombre de destinataires du mailing dépliant-lettre 2) Nombre de présentations et de formations effectuées 3) Nombre de communes et de propriétaires privés engagés dans la démarche 4) Nombre d'hectares écocertifiés supplémentaires					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
				x	
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	PEFC Champagne-Ardenne				
<b>Partenaires possibles</b>	ONF, CRPF, syndicats forestiers et UFPCA, Communes forestières				
<b>Budget estimé</b>	Temps de travail correspondant				
<b>Sources de financement envisageables</b>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Mailing dépliant + lettre		x			
Publication dans Sylvinfo		x			
Présentations auprès des élus et des communes			x	x	
Formations aux prescripteurs			x		

## vii. Améliorer l'équilibre sylvo-cynégétique et les pratiques de la chasse

<b>Action 18</b>	<b>Améliorer la préparation, le suivi et la réalisation des plans de chasse à partir d'une meilleure connaissance de l'impact du gibier sur les milieux forestiers</b>
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>La loi d'orientation sur la forêt du 9 juillet 2001, dont l'un des objectifs majeurs est « d'assurer la gestion durable des forêts et de leurs ressources naturelles », spécifie, dès l'article 1er de son titre Ier, que ce développement durable « implique un équilibre sylvo-cynégétique harmonieux ». La chasse est partie prenante de la gestion durable des forêts car elle contribue à la conservation des écosystèmes forestiers et au développement de leur biodiversité. L'objectif de cet équilibre est de préserver une faune sauvage riche et diversifiée compatible avec la pérennité et la rentabilité des activités sylvicoles. Cet équilibre reste une notion relative puisqu'il est défini différemment selon plusieurs aspects : l'importance de l'espace, les espèces considérées, les capacités d'accueil du milieu, les objectifs économiques visés, l'acceptation sociétale. Afin de définir les orientations de gestion à prendre, il est important de prendre en compte tous ces différents éléments.</p> <p>Pour évaluer l'importance des populations de cervidés ainsi que leur impact sur les milieux forestiers, l'ONCFS a défini 3 familles d'ICE : abondance, performance et pression sur le milieu.</p> <p>La collecte des carnets de battue ainsi que des cartes de prélèvements renseignés par les chasseurs à chaque fin de saison permet à la FDC, via les indices cynégétiques d'abondance, d'obtenir une estimation de l'évolution des populations de gibier et des indices de performance des individus (poids, mesures). Des indices de consommation sont mesurés par le CRPF depuis 3 ans sur 1780 ha en forêts privées et publiques. Ces relevés doivent être étendus sur une surface beaucoup plus vaste, à la fois en forêt privée et en forêt publique, grâce à un protocole de l'ONCFS. L'ONF est évidemment volontaire pour participer à ces inventaires, sous réserve de disponibilité du personnel. Des enclos-exclos sont mis en place par l'agence travaux de l'ONF sur des parcelles en régénération dans le but de démontrer visuellement l'impact de l'abrutissement et du piétinement.</p> <p>L'OCESC a été mis en place par l'UFPCA et PEFC en 2014 et va être décliné au niveau départemental pour que forestiers et chasseurs optimisent le suivi des ICE (reposant sur des protocoles validés) et utilisent mieux leurs résultats. Le but est de partager les observations de chacun afin de faire ensemble des constats sur l'évolution des populations de grands ongulés et de définir des objectifs partagés.</p> <p>La collecte des ICE permettra la préparation de plans de chasse perfectionnés. En effet, la chasse du grand gibier est soumise à l'attribution d'un plan de chasse qui fixe le nombre d'animaux qui pourront être prélevés durant la période de chasse sur le territoire. Ils permettent ainsi d'assurer la gestion durable des populations de grands gibiers. Les propositions de plans de chasse pour l'année suivante sont décidées lors de CTL. Afin d'améliorer le déroulement et la qualité de ces comités, une concertation accrue des différents acteurs est proposée, notamment entre l'ONF et les Louvetiers.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Installer des enclos-exclos par l'ONF afin de sensibiliser les sociétés de chasse du GIC de la Montagne de Reims ainsi que les propriétaires privés. Organisation de tournées afin de faire valoir les impacts des cervidés sur les régénérations et sensibiliser les sociétés de chasse du territoire et les propriétaires privés.</li> <li>- Poursuite des relevés d'indices cynégétique d'abondance par la FDC. Tout comme les enclos-exclos, ces données ne sont pas des ICE mais constituent actuellement les plus fiables disponibles en attendant la mise en place de protocoles validés.</li> <li>- Poursuite et étendue des relevés d'indices de consommation réalisés par le CRPF avec la participation de l'ONF sur les FD. Favoriser la mise en place d'autres ICE sur le massif.</li> <li>- Etude des recommandations de gestion cynégétique à intégrer dans les nouvelles locations de chasse en FD pour 2016.</li> <li>- Amélioration des contacts et échanges avec les organismes chargés du suivi des populations de gibiers et du relevés des ICE pour tendre vers une vision mieux concertée de l'évolution des populations et des prélèvements à opérer pour restaurer ou maintenir l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.</li> </ul>	
<b>Objectif(s)</b>	
Mieux suivre l'évolution des populations d'ongulés sur le massif. Mieux connaître l'impact actuel de la grande faune sur les ressources sylvicoles afin d'en tirer des mesures de gestion. Accroître la concertation entre les différents organismes concernés par les plans de chasse	
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de réunions réalisées entre les différents acteurs</li> <li>2) Poursuite de la collecte des données par les différents organismes concernés</li> <li>3) Mise en place de nouveaux ICE reposant sur des protocoles validés</li> </ol>	

Autres axes concernées	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
					x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	FDC, GIC Montagne de Reims, CRPF, ONF, PNR				
<b>Partenaires possibles</b>	ONCFS, Louvetiers, Communes forestières, USM, UFPCA, PEFC, toutes autres structures gestionnaires d'espaces forestiers				
<b>Budget estimé</b>	Temps de travail correspondant				
<b>Sources de financement envisageables</b>					
Calendrier prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018
Relevés des ICE	x	x	x	x	x
Intégration de recommandations de gestion cynégétique dans les nouvelles locations de chasse de 2016		x	x	x	x
Amélioration de l'approche concertée de l'établissement des plans de chasse		x	x	x	x

Action 19	Agir sur la capacité d'accueil du milieu pour les espèces gibier				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>La FDC et le CRPF mènent des travaux en forêt privée permettant d'améliorer la capacité d'accueil des milieux à objectif de production. L'objectif est d'éviter la concentration des animaux dans les zones sylvicolement sensibles en aménageant des zones à forte valeur alimentaire, limitées en surface mais régulièrement réparties dans l'espace en privilégiant les zones de quiétude naturelles. Ainsi, les animaux du milieu peuvent trouver ce qui est indispensable à leurs besoins sans compromettre la production ligneuse ni la diversité floristique du site.</p> <p>Pour ce faire, une grande collaboration entre chasseurs et forestiers est nécessaire. Différentes étapes mènent à l'élaboration de ce type d'aménagement : il faut d'abord étudier les peuplements, leur intérêt économique, leur valeur alimentaire et leur répartition géographique. La FDC, le CRPF et le PNR devraient encadrer un stagiaire pour approfondir les connaissances sur ces aménagements, leur entretien et effets sur la répartition des populations. Un suivi de la végétation et de la fréquentation par les grands ongulés permettra d'intervenir pour le maintien d'une bonne attractivité du milieu.</p> <p>Les forêts publiques qui auront retrouvées un équilibre forêt-gibier pourront également être étudiées sous l'angle d'une amélioration de leur capacité d'accueil.</p> <p>En parallèle à ces travaux, la FDC a lancé une formation à destination des chasseurs en 2014 afin de les initier à la gestion forestière durable et de faire connaître ce type d'aménagement permettant un équilibre forêt / grand gibier. Cette formation d'une journée s'ouvre en plus aux propriétaires forestiers en 2015 avec l'intervention du CRPF et de l'ONF.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil d'un stagiaire encadré par la FDC, le CRPF et le PNR en 2015. Après une étude sur une zone restreinte de la Montagne de Reims, cette démarche pourra par la suite être étendue à d'autres secteurs.</li> <li>- Poursuite des formations "Equilibre forêt-gibier: aménager l'espace et gérer les espèces" mises en œuvre par la FDC.</li> <li>- A envisager : évaluation de la valeur alimentaire des peuplements en FD et donc de leur capacité d'accueil, et si possible d'actions d'amélioration de celle-ci.</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Mettre en place et suivre des références sur les aménagements sylvo-cynégétiques afin de développer ces outils de gestion. Développer plus d'échanges et de compréhension réciproque entre forestiers et chasseurs.					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Réalisation d'un rapport d'étude avec recommandations de gestion 2) Nombre de formations réalisées					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
			x	x	
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	FDC, CRPF, GIC Montagne de Reims				
<b>Partenaires possibles</b>	ONF, PNR, USM, propriétaires forestiers, autres structures gestionnaires d'espaces naturels				
<b>Budget estimé</b>					
<b>Sources de financement envisageables</b>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Stage pour un meilleur équilibre sylvo-cynégétique		x			
Formations Equilibre forêt-gibier	x	x	x	x	x

<b>Action 20</b>	<b>Améliorer la sécurité sanitaire dans les pratiques de chasse</b>				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>La FDC, en partenariat avec le PNR, l'ONF et tous les acteurs concernés (équarisseurs, sociétés de chasse volontaires, GIC, etc.) ont mis en place une filière pilote, démonstrative et pouvant servir de référence à l'échelon départemental en 2014. L'objectif du projet de gestion des déchets de venaison est d'aboutir à l'amélioration des pratiques issues de la chasse au grand gibier en Montagne de Reims.</p> <p>En 2014, les déchets de venaison du grand gibier sont éliminés par quatre modes de gestion : ordures ménagères, fosses prévues à cet effet, dans la nature et par équarrissage. Toutes ces méthodes ne sont pas recommandées et adaptées au territoire du PNR de la Montagne de Reims.</p> <p>Le présent projet permet à chaque structure cynégétique de disposer des éléments nécessaires à la gestion des déchets de chasse sur leur territoire. C'est une entreprise abilitée qui gère l'enlèvement des déchets, via le suivi administratif du GIC de la Montagne de Reims. L'ONF rendra obligatoire cette mesure dans les prochains baux de chasse des FD.</p> <p><i>Rappel : On entend par déchets de venaison toutes viscères (poumons, cœur, foie, estomac, intestins, abats, etc.), têtes, pattes et peaux de gibiers prélevés durant les journées de chasse.</i></p>					
<b>Description de l'action</b>					
<p>- La filière d'équarrissage a été mise en place sur le territoire de la Montagne de Reims suite à une étude de faisabilité réalisée par le PNR et la FDC durant la saison de chasse 2013-2014.</p> <p>Suite aux prospections en forêts publiques et privées, 4 points de collecte ont été identifiés après estimation des quantités potentielles de déchets, des accords des propriétaires pour le dépôt de benne sur leur terrain et de la distance à parcourir acceptable pour chaque société de chasse.</p> <p>- Dans le but de sensibiliser les sociétés à une gestion durable de leur déchet de venaison, un document de communication est à réaliser.</p>					
<b>Objectif(s)</b>					
Développer, étendre et pérenniser des pratiques de meilleure prise en charge des déchets de venaison.					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Nombre de bennes d'équarrissage posées et opérationnelles 2) Nombre de lots de chasse engagés dans la démarche 3) Nombre d'exemplaires de la plaquette de communication					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
				<b>x</b>	<b>x</b>
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	PNR, FDC, GIC Montagne de Reims				
<b>Partenaires possibles</b>	ONF, autres regroupements de chasseurs, forêts privées				
<b>Budget estimé</b>	12.000€ sur 2014-15 dont participation de l'ONF pour l'installation des points de collecte : 3010€				
<b>Sources de financement envisageables</b>	PNR, FDC, GIC Montagne de Reims, CG51, CR, ONF				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Suivi du programme de collecte par équarrissage	x	x	x	x	x
Mise en place d'une plaquette de communication		x	x		

**viii. Mieux valoriser les produits bois et améliorer les dessertes afin de favoriser le développement d'une filière courte**

<b>Action 21</b>	<b>Développer l'usage local du bois énergie produit en Montagne de Reims</b>
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>Le Parc naturel régional de la Montagne de Reims, le Pays d'Epervain Terres de Champagne, le Pays Rémois, le Pays de Châlons-en-Champagne ainsi que les agglomérations de Reims et de Châlons-en-Champagne s'attachent à coordonner leurs démarches respectives de réduction des émissions de gaz à effet de serre et souhaitent développer la filière bois sur le Triangle Marnais. Ils ont choisi de mener une politique de développement durable relative au bois énergie permettant des retombées économiques, sociales et écologiques (circuit de proximité, autonomie énergétique, développement territorial). Aujourd'hui, l'insuffisante mise en valeur de la ressource bois est constatée, notamment pour ce qui concerne la valorisation du bois énergie ou du bois d'œuvre.</p> <p>Des initiatives publiques et privées dans le domaine du bois énergie se sont mises en place, mais avec peu de cohérence territoriale, ni de transparence ou de vision globale à long terme pour la forêt du territoire. Si les quantités de plaquettes forestières disponibles sont importantes, elles sont actuellement difficiles à appréhender, notamment au regard des possibilités de mobilisation dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle des forêts et de la prise en compte de critères environnementaux (respect des zones sensibles, de la biodiversité et des paysages). De même, les coûts de mobilisation sont très variables et dépendent de multiples facteurs techniques, topographiques, sylvicoles, et structurels. Le principal problème reste le manque d'infrastructures nécessaires à ces opérations.</p> <p>Pour la structuration d'une filière bois énergie à l'échelle du Triangle Marnais, il est important d'évaluer la pérennité de l'approvisionnement local ainsi que la consommation actuelle et future. Dans le cadre du programme « 1000 chaufferies bois pour le milieu rural », le PNR, met en place un outil opérationnel associant l'ensemble des acteurs forestiers du territoire et avec l'assistance technique des Communes forestières, de l'ONF et du CRPF.</p> <p>Ce Plan d'Approvisionnement Territorial, action du Plan Climat Energie et dont les objectifs répondent à ceux identifiés dans la Charte Objectif 2020 du PNR, ambitionne de développer les énergies renouvelables et de promouvoir la gestion multifonctionnelle valorisant les potentialités de la forêt.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Récolte des données nécessaires à la réalisation du PAT (volume de bois mobilisable et coût de mobilisation, inventaire des structures utilisatrices de bois énergie et des projets de création, état des lieux de l'offre et de la demande actuelle-éventuelle, état des lieux des chemins d'accès de la ressource bois à sa destination, etc.).</li> <li>- Modélisation des données selon plusieurs scénarii logistiques afin d'établir les faisabilités de développement de la filière à des coûts compétitifs et respectueux de l'environnement.</li> <li>- Proposition de solutions pour optimiser la chaîne logistique d'approvisionnement, de l'exploitation forestière jusqu'à la livraison du combustible à la chaufferie (cf. fiche action 22).</li> <li>- Elaboration et mise en œuvre concertées d'un programme d'actions en adéquation avec les résultats du PAT et les attentes de tous les acteurs de la filière bois.</li> </ul>	
<b>Objectif(s)</b>	
<p>A partir des éléments fournis par le PAT, favoriser le développement territorial durable de la filière bois-énergie et rechercher les synergies possibles à tous les niveaux : structuration de l'approvisionnement, transformation et utilisation.</p>	
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>	
<ol style="list-style-type: none"> <li>1) Nombre de réunions et de participants</li> <li>2) Nombre d'animations et de personnes touchées par ces moments d'information</li> <li>3) Nombre d'actions établies et de porteurs de projet identifiés (chaufferies, plateformes, etc.)</li> <li>4) Evolution du volume de bois-énergie produit sur le territoire</li> </ol>	

Autres axes concernées	Axe 1	Axe 2	Axe 3	Axe 4	Axe 5
			x	x	x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	PNR, Communes forestières				
<b>Partenaires possibles</b>	CRPF, ONF, Valeur Bois, USM, professionnels forestiers, CIVC, Pays Rémois, Pays d'Epervay, Pays Châlonnais, CR, CG51, ADEME, Etat				
<b>Budget estimé</b>	50.000€ pour la réalisation du PAT + budget nécessaire à la mise en œuvre du programme d'actions				
<b>Sources de financement envisageables</b>	CR, ADEME, CG51, Europe				
Calendrier prévisionnel	2014	2015	2016	2017	2018
Collecte des données	x				
Modélisation informatique	x	x			
Rédaction d'un programme d'actions		x	x		
Mise en œuvre des actions			x	x	x

<b>Action 22</b>	<b>Améliorer les accès au massif pour l'exploitation forestière</b>				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Afin de bâtir une filière bois local sur des bases solides, il est important d'affranchir les routes départementales des manœuvres effectuées lors des travaux forestiers et donc de développer les zones d'accès au massif à partir de ces routes. Le but recherché est de mobiliser la ressource - qu'il s'agisse de bois d'œuvre, bois d'industrie ou de bois énergie - dans de bonnes conditions techniques. La mise en œuvre de cette mobilisation doit permettre la valorisation des forêts et le développement des emplois liés à la forêt et à la filière bois sur le territoire.</p> <p>L'atlas régional inventoriant les routes existantes (privés et publiques) a été mis à jour en 2014 par le CRPF à partir de photos aériennes et des informations délivrées par les opérateurs économiques locaux. Une analyse des accès au massif forestier de la Montagne de Reims a été menée à partir de cette cartographie en définissant des zones tampons de 500 m autour des routes forestières existantes. Les zones non-desservies par les routes départementales ont ainsi été identifiées.</p> <p>Un travail de terrain est à mener pour étudier la création de desserte supplémentaire sur ces zones. Les critères à relever sont l'intérêt économique des peuplements, la structure des propriétés concernées, les contraintes environnementales et urbanisées (bâtiments classés) existantes. Il sera ainsi possible d'obtenir la somme à investir pour la construction de places de dépôts et d'aires de retournements manquantes pour une bonne circulation des grumiers.</p> <p>Ce travail fait partie d'une convention entre le CRPF et le CG51 portant sur la redynamisation de la gestion des forêts privées et la valorisation de la ressource économique qu'elles représentent. Les résultats seront intégrés dans les réflexions et le programme d'action issu du PAT (cf. fiche action 21).</p> <p>L'ONF investit dans l'amélioration des dessertes en FD et contribue à la réalisation de celles des forêts communales via convention. Un schéma de desserte reste à réaliser.</p> <p>Pour compléter cette réflexion, il serait intéressant de coupler ce schéma d'accès avec un plan de circulation en fonction du tonnage des véhicules. Il est également proposé de développer un outil cartographique participatif pour mutualiser les données de desserte publiques et privées et les mettre à jour de manière formelle et régulière.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- En 2014, la mise à jour de l'atlas routier a permis de cibler les manques et donc d'orienter la création de desserte.</li> <li>- Un travail de terrain est nécessaire afin d'affiner l'étude de faisabilité (valeur économique des peuplements, structure de propriété, données environnementales et réglementaires) en forêts publiques comme en forêts privées.</li> <li>- Intégration des résultats dans la définition du programme d'actions issues du PAT (cf. fiche action 21).</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Améliorer la circulation et les bonnes pratiques de transports, de stockages et d'exploitation du bois au niveau du territoire					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Réalisation d'un diagnostic de terrain sur l'existant et les faisabilités 2) Nombre créés, mutualisés d'équipements identifiés comme manquants 3) Nombre d'hectares de forêt rendus plus accessibles					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
	x			x	
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	CRPF				
<b>Partenaires possibles</b>	PNR, Communes forestières, ONF, USM, UFPCA, professionnels forestiers, CIVC				
<b>Budget estimé</b>					
<b>Sources de financement envisageables</b>	CG51				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Ciblage des zones manquant de dessertes par photointerprétation	x				
Travail de terrain et remise des données		x			
Création de desserte en fonction du programme défini par le PAT			x	x	

Action 23	Etudier la faisabilité et réaliser des bâtiments bois exemplaires en Montagne de Reims				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Une étude réalisée en 2012 par l'ONF a dressé un état des lieux de la filière bois sur le massif de la Montagne de Reims. A travers une analyse des flux sur plusieurs échelles (volume, destination, qualité et essence des bois mobilisés croisés avec la provenance des produits achetés dans les entreprises locales et leurs critères de sélection) a permis de mettre en évidence la non-exploitation du potentiel de transformation au niveau du territoire. Il est constaté que les acheteurs en forêts publiques sont plutôt locaux, tandis que la transformation relève surtout du niveau national et international. Plusieurs pistes ont été proposées pour dynamiser les acteurs locaux, notamment celles de l'étude d'un projet pilote pour la valorisation des feuillus dans la construction bois, ce qui donnerait un bel exemple des débouchés possibles.</p> <p>L'interprofession Valeur Bois, sensibilisé à ce sujet notamment par le CR, a décidé de recruter un prescripteur bois en partenariat avec les Communes forestières et l'ARCAD. Par son biais, il serait intéressant de trouver un maître d'ouvrage sur le territoire du PNR et de construire un bâtiment exemplaire en bois pour une entreprise ou une collectivité. Celui-ci pourrait être réalisé en commune rurale et s'inscrire dans le cadre de l'objectif « 100 constructions publiques en bois local » des Communes forestières, un programme démonstratif pour une plus grande intégration de bois locaux dans la construction de bâtiments publics performants d'un point de vue énergétique et environnemental.</p> <p>Une des possibilités de réalisation de ce projet pilote est l'opportunité créée par le nouveau pôle « Education au territoire, à la biodiversité et au développement durable » du PNR. Suite à la fermeture du Centre d'Initiation à la Nature de Commétreuil, le PNR développe des animations pour les groupes scolaires et extra-scolaires à la journée sur l'ensemble du territoire et dans les villes portes. Afin d'améliorer les conditions d'accueil, il est envisagé de construire un nouveau bâtiment en bois local permettant d'accueillir 2 groupes scolaires sur le site de la maison du Parc à Pourcy. Par ailleurs, cette construction pourrait illustrer l'ensemble des dispositifs promus par le PNR (intégration paysagère, utilisation des ressources locales, mise en place des dispositifs d'économie d'énergie, mise en place du PAT, etc.) et surtout disposer d'une chaufferie bois alimentée par les produits des forêts locales. Ce projet transversal permettrait de mobiliser un grand nombre de partenaires autour d'une entreprise collective et servir de vitrine.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Etude de faisabilité technico-économique pour la construction d'un bâtiment exemplaire en bois local.</li> <li>- Construction du projet pilote et valorisation du bâtiment auprès des professionnels de la filière bois et/ou du public.</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
<p>Réunir toute la filière bois locale autour d'un projet concret (production-exploitation, conception, construction, etc.) Concevoir un bâtiment expérimental illustrant faisabilité et technologie</p>					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
<p>1) Réalisation d'une étude de faisabilité 2) Concrétisation du projet pilote « bâtiment exemplaire en bois local »</p>					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
		x		x	x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	PNR, Communes forestières				
<b>Partenaires possibles</b>	ONF, CRPF, Valeur Bois, ARCAD, entreprises locales spécialisées dans la construction de bâtiments				
<b>Budget estimé</b>					
<b>Sources de financement envisageables</b>	FEDER, FEADER, ADEME, fonds propres du PNR				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Etude de faisabilité			x		
Construction et valorisation du projet				x	x

<b>Action 24</b>	<b>Améliorer la valorisation locale du bois, notamment en développant des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales</b>				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Après une première analyse de la filière bois en Montagne de Reims en 2012 (cf. fiche action 23), il est apparu que non seulement le bois local n'est pas valorisé sur place, mais également que le bois utilisé en construction était majoritairement importé.</p> <p>Dans le souci d'un développement durable, il serait bon de favoriser une filière plus localisée, afin que les ressources économiques profitent aux acteurs locaux. Des contrats d'approvisionnement avec les entreprises locales sont déjà établis pour le bois issu des FD et fortement encouragée dans les forêts communales pour le hêtre et le bois résineux. La tendance reste à promouvoir auprès des propriétaires forestiers privés et, tous propriétaires confondus, concernant l'essence chêne.</p> <p>C'est pourquoi des contacts plus approfondis doivent être créés avec les entreprises de transformation de la Marne et des départements voisins, les propriétaires et les gestionnaires forestiers afin d'évaluer les possibilités d'avancées à ce sujet. Cette action sera alimentée par les réflexions sur la filière bois d'œuvre, y compris par celles menées dans le cadre du PAT (cf. fiche action 21). L'embauche d'un prescripteur bois régional par Valeur Bois peut aider à favoriser cette meilleure valorisation locale du bois.</p> <p>Une fois ce type de contrats développés sur la Montagne de Reims et ses alentours, il est envisageable de valoriser cette démarche dans la commercialisation des bois produits par la création d'un label « bois transformé en circuit court », à l'image du mouvement « locavore » prônant la consommation de nourriture produite dans un rayon de 100 à 250 kilomètres autour de son domicile.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en place d'une réflexion sur la valorisation locale du bois en lien avec les réflexions régionales du CR et de la DRAAF sur ce sujet.</li> <li>- Mise en place d'une concertation sur le développement de contrats d'approvisionnement locaux entre les industriels, les propriétaires et les gestionnaires forestiers de la Montagne de Reims et alentours.</li> <li>- Etude de la faisabilité de création d'un label « bois transformé en circuit court » dont pourrait bénéficier tous les acteurs de la filière bois de la Montagne de Reims afin de valoriser les ressources naturelles locales et apporter une plus-value à leurs produits.</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
Augmenter la part transformé localement du bois produit en Montagne de Reims, notamment en établissant des relations privilégiées entre les producteurs et les transformateurs de bois du territoire afin de dynamiser la filière locale					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
1) Nombre de réunions réalisées entre les différentes parties prenantes 3) Nombre de nouveaux contrats signés					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
				<b>x</b>	
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	Valeur Bois, CR, DRAAF				
<b>Partenaires possibles</b>	ONF, PNR, CRPF, Communes forestières, UFPCA, GIBCA, entreprises locales de transformation				
<b>Budget estimé</b>	Temps de travail correspondant				
<b>Sources de financement envisageables</b>	Valeur Bois				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Plan d'action de développement de la transformation locale du bois		x	x	x	
Concertation sur l'établissement de contrats d'approvisionnement locaux		x	x	x	
Etude de faisabilité sur la création d'un label « bois local »					x

## De Verzy à Hautvillers, la Montagne de Reims : une forêt d'excellence touristique

### e. Axe 5 : Créer une offre de tourisme et de loisirs cohérente sur le massif et en adéquation avec les besoins de la société

#### ix. Participer au développement d'actions culturelles et du tourisme en Montagne de Reims

Action 25	Valoriser le patrimoine historique et culturel du territoire
<b>Contexte de l'action</b>	
<p>Le Massif de la Montagne de Reims est façonné depuis longtemps par l'homme et demeure particulièrement représentatif de l'histoire du territoire. Ces richesses peu étudiées et méconnues, aussi bien des professionnels et que du grand public, nécessitent d'être étudiées et valorisées. L'objectif sur le long terme est de redonner place à la culture au sein de l'espace forestier et d'inciter les visiteurs à s'intéresser à la forêt sous un autre angle que celui de la nature brute, en montrant l'étroite association entre patrimoine naturel et patrimoine historique et archéologique.</p> <p>L'observatoire du Mont Sinaï en forêt de Verzy est classé Monument Historique depuis 1922. Il s'agit en effet d'une ligne de blockhaus établis sur le front Est de la Montagne, permettant aux troupes françaises lors de la Première Guerre mondiale d'observer les lignes allemandes. Sa valorisation est actuellement focalisée sur un seul des blockhaus, celui le plus proche du belvédère. Les trois autres, situés au Nord, sont peu visibles et uniquement accessibles de façon « sauvage ». Or, ce front de versant nécessite d'être sécurisé afin d'y permettre l'accès. Cette rénovation coïncide avec les événements commémoratifs actuels en lien avec le Centenaire de la Première Guerre mondiale. Il semble pertinent de participer à ces célébrations et d'inscrire une action culturelle forte, in-situ.</p> <p>D'autre part, les forêts domaniales abritent des arbres tout à fait remarquables, d'un point de vue architectural ou historique. Le Chêne à la Vierge fait l'objet d'un pèlerinage annuel le troisième dimanche de septembre depuis le Moyen-Âge. D'autres arbres sont représentatifs des orientations sylvicoles du passé. Un recensement et une étude de ces arbres est une première étape dans l'amélioration des connaissances de l'histoire du massif. Il sera ensuite possible de les valoriser auprès du grand public.</p> <p>Les Faux de Verzy représentent incontestablement les arbres remarquables de la forêt du même nom. Pour le grand public, ils sont emblématiques de la Montagne de Reims. La prospérité de ces hêtres tortillards sur ce secteur confiné tient certainement à leur domestication par les moines bénédictins de l'abbaye de Saint-Basle. Les phénomènes génétiques de mutation et de rétro-mutation à l'origine de leur aspect « tordu » en ont fait un sujet de recherche privilégié. Les connaissances scientifiques acquises mériteraient une valorisation, aussi auprès du grand public que dans les pratiques mises en œuvre au sein de cette RBD.</p> <p>Enfin, dans l'optique d'une connaissance optimale et d'un diagnostic patrimonial du territoire, il serait intéressant de mener une étude archéologique et historique du massif forestier en s'appuyant sur un système de télédétection par laser aéroporté. Les forêts de la Montagne de Reims possèdent en effet un important potentiel archéologique : parcellaires et habitats anciens autour des voies romaines, anciens parcellaires forestiers, aménagements autour de l'abbaye de Saint-Basle et du château de Vernet, zones d'extraction, traces d'anciennes activités industrielles telles que les tuileries-briqueteries, etc. La technologie LIDAR permet en effet d'obtenir la hauteur du sol sous végétation et une discrétisation de la structure des peuplements forestiers, particulièrement adaptée aux sites anciennement occupés par l'homme. Au-delà des découvertes potentielles, l'exploitation des données aurait une application directe aux opérations d'aménagement comme aux opérations de sauvegarde du patrimoine et de communication auprès du public.</p>	
<b>Description de l'action</b>	
<p><b>Observatoire du Mont Sinaï</b> Les travaux à effectuer sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le dégagement visuel du sommet des trois autres blockhaus par une éclaircie mesurée dans le peuplement (abattage de quelques arbres) ;</li> <li>- Le prolongement du sentier d'accès à l'observatoire jusqu'à ces derniers. Cela inclut la création d'une boucle sur le plateau (et en retrait du haut de pente afin de sécuriser le parcours) ainsi que l'extension de la barrière bois le long de ce sentier, afin d'inciter le public à rester uniquement témoin à distance de ces éléments ;</li> <li>- La pose d'une table de lecture.</li> <li>- La mise en place d'une estrade en bois pour accueillir en 2017 le spectacle « Par les communes » de la compagnie de théâtre le Diable à 4 pattes (DA4P) mise en place par le PNR depuis 2013. Cette forme de théâtre in-situ avec le concours des habitants a pour objectif de fédérer autour d'un projet artistique et commémoratif de la Première Guerre mondiale. L'estrade pourra ensuite servir à d'autres projets (exposition photos, land art, artisanat, art de rue, concerts, etc.).</li> </ul> <p><b>Arbres remarquables</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Phase de terrain : identification, géolocalisation et description des arbres remarquables.</li> <li>- Phase de recherche (enquêtes orales, bibliographie, archives) visant à comprendre l'origine et l'histoire de ces arbres.</li> <li>- Valorisation par l'élaboration de panneaux d'information, la mise en place d'un itinéraire « arbres remarquables », à partir des sentiers déjà existants en forêt domaniale, la conception d'un guide ou d'une plaquette de communication sur le projet.</li> </ul>	

<p>Amélioration des connaissances patrimoniales</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Evaluation de l'intérêt des différents acteurs sur ce projet.</li> <li>- Enquêtes des événements historiques auprès des communes, de l'Université de Reims et de la DRAC.</li> <li>- Acquisition de données LIDAR.</li> <li>- Etablissement de l'historique de l'occupation des sols et son impact sur le sylvofaciès du massif. Identification des sites valorisables auprès du public et/ou des sites sensibles et vulnérables.</li> <li>- Valorisation des données auprès du public (sentiers historiques par exemple) mais aussi au sein des pratiques sylvicoles.</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
<p>Mieux connaître et valoriser les héritages historiques en forêt domaniale  Importer des éléments de vie culturelle au sein de l'espace forêt</p>					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
<p>1) Rénovation du site du Mont Sinaï  2) Nombre de manifestations culturelles accueillies sur ce site  3) Nombre d'arbres remarquables recensés et mis en valeur  4) Nombre de supports de communication réalisées  5) Nombre de nouveautés historiques et archéologiques acquises</p>					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
		x	x		x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	ONF, PNR, etc.				
<b>Partenaires possibles</b>	CG51, CR, DRAAF, DREAL, DRAC, Mission Label Centenaire, CDT, CRT, Universités, Association A.R.B.R.E.S., CDT, DREAL, Services archéologiques, Associations artistiques				
<b>Budget estimé</b>	20.000€ pour la résidence artistique sur 2014-18 15.000€ pour les travaux du Mont-Sinaï sur 2016-17 En fonction du nombre d'arbres recensés et des devis obtenus par les bureaux d'études pratiquant des relevés LIDAR				
<b>Sources de financement envisageables</b>	PNR, ONF, IKEA, CR, CG				
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Travaux Mont-Sinaï			15.000		
Commémoration 14-18 : « Par les Communes » (PNR,DA4P)				20.000	
Recensement et valorisation des arbres remarquables	x	x	x		
Diffusion d'une culture scientifique autour des Faux de Verzy		x	x		
Acquisition et valorisation de données LIDAR			x	x	x

Action 26	Créer une formule de séjour touristique clé en main avec le Comité départemental du tourisme				
<b>Contexte de l'action</b>					
<p>Le label « Forêt d'exception » intégré au périmètre du PNR de la Montagne de Reims est un atout incontestable pour positionner quelques produits touristiques à connotation d'exception sur la filière nature et les produits du terroir, notamment le champagne, afin de valoriser ce territoire remarquable ancré dans un vignoble unique.</p>					
<p>La découverte de la déclinaison du label sur trois sites distincts permet également de communiquer auprès de plusieurs types de clientèle et de répondre à des besoins différents (séjour sportif, nature, gastronomique, etc.) en tenant compte de l'accessibilité gratuite de la forêt. Il s'agit de développer des produits touristiques ou des idées séjours thématiques en tenant compte des professionnels du tourisme qui souhaitent intégrer la démarche. Plusieurs idées sont déjà proposées ci-dessous, elles restent à étoffer et à construire en lien avec les acteurs touristiques du territoire. Une réflexion sera portée autour de la création d'un réseau d' « ambassadeurs » qui pourraient diffuser les enjeux et les valeurs du projet Forêt d'Exception au sein de leurs activités. L'appui d'autres labels environnementaux pourrait être aussi une source logique de collaboration.</p>					
<b>Description de l'action</b>					
<p>- Organisation d'un groupe de travail avec les restaurateurs, les hébergeurs et autres professionnels locaux du tourisme pour réfléchir à la construction de ces séjours clés en main et réfléchir autour de la création d'un réseau d' « ambassadeurs » du label.</p> <p>- Conception de séjours clés en main thématiques en collaboration avec les structures touristiques existantes. Quelques exemples :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• A partir d'Épernay, découverte de Hautvillers et du site UNESCO : hébergement éco-labellisé, visite de cave à champagne original, visite avec des greeters .</li> <li>• A partir de Reims, découverte des Faux de Verzy : hébergement éco-labellisé, activité de découverte en forêt (orientation), champagne bio, musée champagne, jardin remarquable, visite avec des greeters.</li> <li>• Produit « expérience exceptionnelle » : activité participative, greeters, vendanges, randonnée accompagnées en forêt, hébergement insolite, dégustation comparative (villa Bissinger), etc.</li> </ul>					
<b>Objectif(s)</b>					
<p>Développer des séjours touristiques en Montagne de Reims, en intégration et en cohérence avec la filière Tourisme durable du CDT, afin d'obtenir des retombées économiques pour les acteurs touristiques du territoire.</p>					
<b>Indicateur(s) de suivi et d'évaluation</b>					
<p>1) Référencement au niveau national  2) Présence sur les sites et documents des tours opérateurs, agences de voyage, offices de tourisme, CDT  3) Nombre de consultations et de ventes  4) Actions de promotion des produits</p>					
<b>Autres axes concernées</b>	<b>Axe 1</b>	<b>Axe 2</b>	<b>Axe 3</b>	<b>Axe 4</b>	<b>Axe 5</b>
	x	x			x
<b>Maître d'ouvrage pressenti</b>	CDT				
<b>Partenaires possibles</b>	CG51, CR, CRT, PNR, ONF, Offices de tourisme, hébergeurs et restaurateurs locaux, etc. Commercialisation des produits par les partenaires du CDT et du CRT				
<b>Budget estimé</b>	Temps de travail correspondant				
<b>Sources de financement envisageables</b>					
<b>Calendrier prévisionnel</b>	<b>2014</b>	<b>2015</b>	<b>2016</b>	<b>2017</b>	<b>2018</b>
Création et commercialisation d'offres touristiques clés en main			x	x	x